

20 RAPPORT
20 ANNUEL



WALLONIE SANTÉ



WALLONIE SANTÉ

RAPPORT ANNUEL // 2020

Editeur responsable :

Philippe Buelen
Avenue Maurice Destenay, 13 - 4000 Liège Belgique

Conception graphique : www.knok.be



› SOMMAIRE

6/ **Le mot des Ministres
de l'Économie et de
la Santé**

8/ **Le mot des
Présidents**

12/ **Crise de la COVID-19**

16/ **Prêt Green Health**

20/ **Interview Aldea
Group**

25/ **Témoignages**

42/ **Nos partenaires**

46/ **Notre mission,
nos métiers**

48/ **Gouvernance**

52/ **WALLONIE SANTÉ
composition**

54/ **Rapport de
rémunération**

59/ **Comptes**

77/ **Rapport de gestion**

82/ **Lignes directrices**

LE MOT DE WILLY BORSUS

VICE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON ET MINISTRE DE L'ÉCONOMIE

Le secteur de la Santé et de l'Action sociale est essentiel pour la Wallonie. C'est naturellement une évidence pour assurer le bien-être de tous nos concitoyens, mais aussi une évidence au niveau économique. Car ces secteurs emploient en effet près de 200.000 personnes tandis qu'ils « pèsent » aussi pour plus de 9% du PIB.

Ces chiffres justifient à eux seuls la création de WALLONIE SANTÉ fin 2018. En seulement deux ans, ce fonds d'investissement public a su se positionner comme un partenaire incontournable des investisseurs privés auprès desquels il assure un effet levier très appréciable. Les investissements consentis permettent de perfectionner, de rénover ou de construire les infrastructures dont nous aurons besoin demain et de les équiper avec le matériel nécessaire. Il va de soi que les investissements à consentir devront être croissants dans les années qui viennent. D'une part parce que le vieillissement de la population est une réalité, mais aussi parce que la crise nous a plus encore montré toute l'importance de notre système de santé.

En deux ans, WALLONIE SANTÉ a investi plus de 230 millions € à la fois dans les infrastructures et les équipements de soins, mais aussi dans la transition énergétique qui constitue un véritable défi, y compris pour le secteur de la Santé et de l'Action sociale qui représente à lui seul plus de 5% de nos émissions de gaz à effet de serre. Il y a donc là aussi un véritable défi à relever.

Ces dernières années, la Wallonie a largement démontré ses compétences en matière de recherche et de développement, spécialement dans le domaine des biotechs. Notre Région est donc parfaitement capable d'assumer ses ambitions et de se placer parmi les meilleures. Et là aussi, WALLONIE SANTÉ apporte sa pierre à l'édifice, comme elle le fait par exemple avec le projet du LÉGIAPARK, un ensemble immobilier ultraperformant d'un point de vue énergétique et qui accueillera bientôt des startups travaillant dans le domaine des sciences du vivant. C'est évidemment l'approche à privilégier : le secteur de la santé, la recherche et le monde économique tissent actuellement des liens étroits afin de densifier une suite de maillons d'une nouvelle chaîne de valeur à haute valeur ajoutée humaine pour la Wallonie.

Le secteur de la Santé et de l'Action sociale est donc déterminant dans notre paysage wallon, pour notre qualité de vie, mais aussi pour notre avenir économique. C'est pourquoi nous devons renforcer nos compétences et notre excellence en investissant pour la Wallonie de demain. Dans ce contexte, WALLONIE SANTÉ reste plus que jamais l'un des leviers pour concrétiser ces objectifs.

Willy Borsus

Le secteur de la Santé et de l'Action sociale est donc déterminant dans notre paysage wallon, pour notre qualité de vie, mais aussi pour notre avenir économique.

LE MOT DE CHRISTIE MORREALE,

VICE-PRÉSIDENTE DU GOUVERNEMENT WALLON ET MINISTRE DE LA SANTÉ

L'année 2020 restera inévitablement marquée par la crise de la COVID-19. Une crise sanitaire d'une ampleur inédite qui a exigé une agilité et un sens de l'adaptation hors du commun.

Il a fallu garder la tête froide et constamment user de créativité pour trouver des solutions, la maladie ayant fait très vite des ravages chez les personnes à risques et, particulièrement, chez nos aînés. Le Gouvernement wallon tout entier et bien entendu le Cabinet de la Santé se sont pleinement mobilisés dans cette lutte inégale aux côtés du corps médical qui a été en première ligne durant toute la crise et qui a fait (et fait encore) preuve d'un courage et d'un niveau de résilience absolument extraordinaire. Nous avons trouvé le matériel de protection nécessaire qui faisait défaut aux premiers jours de la crise, notamment avec le support de WALLONIE SANTÉ qui a pu mobiliser plus de 16 millions d'euros pour préfinancer ces achats distribués ensuite au sein des institutions de soins. Et pour nous prémunir d'une rupture d'approvisionnement, nous avons pris des mesures fortes, notamment par le biais de la relocalisation d'une chaîne de production de masques chez Deltrian à Fleurus.

Cette crise nous montre ô combien il est impératif de soigner notre système de santé et ses infrastructures. WALLONIE SANTÉ a été créée dans cette optique : pour investir dans les installations socio-sanitaires wallonnes au bénéfice de la qualité de prise en charge et

du confort de chaque citoyenne et de chaque citoyen de notre région. Au cours de son exercice 2020, WALLONIE SANTÉ a montré une belle agilité. Ce fonds d'investissement public a su s'adapter. D'une part aux défis immédiats posés par la crise en mettant au point une série de produits financiers de soutien destinés aux structures de soins et, d'autre part, aux challenges qui se profilent à long terme comme la transition énergétique avec les nouveaux prêts Green Health qui permettent aux institutions d'embrasser cette transition et de contribuer à la durabilité de nos soins de santé. C'est essentiel.

La crise a chamboulé notre monde et elle nous a montré que rien n'est jamais acquis ni établi. Pour cette raison, nous nous devons de continuer à consolider, mais aussi développer le secteur de la santé et de l'action sociale. Le monde d'après qui va naître aura besoin de nouveaux engagements budgétaires stratégiques que les équipes de WALLONIE SANTÉ pourront soutenir, que ce soit à travers les infrastructures, les équipements et la transition énergétique. De cet écosystème-là, il faut prendre grand soin. C'est ce que fait WALLONIE SANTÉ au quotidien. Pour cela, et au nom de toutes et tous les Wallons, merci !

Christie Morreale



LE MOT DES PRÉSIDENTS

WALLONIE SANTÉ MOBILISÉE CONTRE LA CRISE

En installant officiellement la SA WALLONIE SANTÉ le 21 septembre 2018, les Présidents des Conseil d'administration et de direction de la Société étaient loin de se douter que les conclusions de l'étude DELOITTE, qui a présidé à sa création, seraient considérées comme visionnaires et largement en deçà de la réalité qui était encore à venir.

En effet, un peu plus d'un an après son lancement, WALLONIE SANTÉ s'est trouvée confrontée à la pire crise économique et sanitaire depuis la seconde guerre mondiale. Unique outil économique régional dédié au secteur hospitalier et des Aînés, WALLONIE SANTÉ s'est immédiatement mobilisée pour soutenir ce secteur directement touché par la pandémie COVID-19.

Comme le diagnostiquait DELOITTE, 2020 a en effet ouvert l'ère d'un refinancement à tous égards du secteur de l'Action Sociale et de la Santé. Car la pandémie a aussi mis au jour de nombreuses carences : manque de matériel, manque de lits, d'infrastructures adaptées et, surtout, manque de personnel.

Son importance en Wallonie n'est d'ailleurs plus à démontrer, puisqu'il constitue le 1er secteur en termes d'emplois avec près de 200.000 unités.

Ainsi, dans le cadre de ses missions, WALLONIE SANTÉ a, dès le 1er trimestre 2020, imaginé de nouvelles formes de soutien financier au secteur de la Santé et de l'Action sociale. Notre Société a ainsi mis en place une série d'outils et d'instruments financiers pour aider les

institutions : prêts d'urgence pour renforcer les trésoreries des institutions confrontées à une baisse de leurs recettes et/ou augmentation de leurs coûts, garanties, moratoires sur les prêts en cours.

L'intégralité des moyens d'actions de WALLONIE SANTÉ, à savoir 231,5 millions d'euros, a été activée en appui des mécanismes de soutien développés par les Gouvernements Fédéral et Régional.

Parallèlement, WALLONIE SANTÉ a préfinancé, tout au long de l'année 2020, pour l'AVIQ du matériel médical d'urgence (équipements de protection) pour plus de 16 millions d'euros.

Plus récemment, passé le cap de l'urgence, WALLONIE SANTÉ a développé, en partenariat avec la SOWALFIN, le prêt ProPulsion Santé qui vient également renforcer la structure financière des institutions de soins de santé et des Aînés. Ce produit innovant vise à assurer la pérennité sur le long terme de leurs activités, qui ont été ralenties ou qui n'ont pas eu l'occasion d'augmenter du fait de la crise sanitaire.

S'il y a bien un maître-mot au cœur de l'action de WALLONIE SANTÉ, c'est bien l'INNOVATION. Comme l'a souligné récemment le journal de référence économique Trends Tendances, WALLONIE SANTÉ contribue à rattraper le sous-financement des infrastructures de santé des années antérieures en multipliant les produits innovants. Nous cherchons bien entendu à être rentable, mais aussi à dégager une vraie valeur sociétale.

1 à 12

EFFET LEVIER AUPRÈS DES
PARTENAIRES BANCAIRES

29,8 MIOS €

C'EST LE MONTANT TOTAL DES
DEMANDES QUI CONCERNENT
L'ENVELOPPE KYOTO ET LES
PRÊTS GREEN HEALTH

16,8 MIOS €

LE PRÉFINANCEMENT CONSENTI PAR
WALLONIE SANTÉ POUR L'ACHAT
URGENT DE MATÉRIEL DE PROTECTION
POUR L'AVIQ DANS LE CADRE DE LA
CRISE COVID-19

**WALLONIE SANTÉ
souhaite remercier
solennellement le corps
médical, le personnel
soignant et de manière
générale l'ensemble du
personnel affecté au
secteur de la Santé et de
l'Action sociale.**

41,3

C'EST LE MONTANT TOTAL DES PRISES DE DÉCISIONS D'INVESTISSEMENTS EN 2020

231,5

CE SONT LES MOYENS FINANCIERS (EN MILLIONS D'EUROS) DONT DISPOSE WALLONIE SANTÉ

5,5

C'EST LE MONTANT EN MILLIONS D'EUROS LIBÉRÉ EN 2020 AU PROFIT DU SECTEUR DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE

WALLONIE SANTÉ a réussi à se hisser au même niveau que les autres outils financiers wallons que sont la SOWALFIN, la SRIW ou la SOGÉPA. Ce constat, ce sont nos partenaires qui le dressent.

Cela dit, la crise ne doit pas occulter le travail remarquable qui a été accompli au cours de cet exercice 2020. Les témoignages contenus dans ce rapport en sont la parfaite illustration. En 2020, WALLONIE SANTÉ a en effet battu des records en signant son plus important investissement – 20 millions d'euros – aux côtés du CHC et de NOSHAQ dans le Légiapark, un ensemble immobilier qui sera dédié aux activités économiques dans le domaine des sciences du vivant, un secteur d'avenir et porteur d'emplois pour la Wallonie. Nous avons également investi dans le secteur du handicap, qui nécessite lui aussi d'être soutenu et d'être développé pour accroître le nombre de places et dans le secteur des aînés, aux côtés de l'Association Intercommunale Générations Thierache (AIGT), afin de rénover certaines infrastructures et d'en construire de nouvelles. Enfin, 2020 a marqué pour WALLONIE SANTÉ son implication dans les besoins de transition énergétique : notre nouveau prêt Green Health à taux plancher contribue à embrasser cette transition bas carbone nécessaire à l'avenir de notre planète, à nos santés, ainsi qu'à la pérennité de nos institutions. Green Health répond à une vraie demande de la part du secteur, car les attentes sont nettement croissantes, prouvant par là tout le bien-fondé de ce type de financement. L'ETA Jean GIELEN à Waremme vous explique sa démarche, lui qui a installé sur les toitures de ses ateliers pas moins de 650 panneaux photovoltaïques.

Créé fin 2018, le fonds d'investissement WALLONIE SANTÉ a été doté de moyens financiers à hauteur de 231,5 millions d'euros. Au cours de l'année 2020, WALLONIE SANTÉ a enregistré 35 nouvelles demandes, pris des décisions d'investissement à hauteur de 41,3 millions € – dont les demandes de soutien à la transition énergétique pour 10 millions € – et 5,5 millions € libérés en 2020. À fin 2020, WALLONIE SANTÉ a pris de décisions d'investissements un total d'investissements à hauteur de 92,5 millions € dont 32,1 millions d'euros déjà libérés et engagés.


Notre expertise est évidemment financière, mais notre accompagnement est avant tout humain. Notre objectif est de défendre vos intérêts tout en nous positionnant non pas comme un concurrent, mais comme un partenaire du secteur bancaire auprès duquel nous faisons valoir un effet levier de l'ordre de 1 à 10 minimum. Et puisqu'on parle d'humanité, il nous faut évidemment aussi remercier nos équipes qui ont, comme toujours, fourni un travail extraordinaire de soutien au secteur, particulièrement dans ces conditions sanitaires difficiles qui ont nécessité encore plus de résilience et d'agilité.

Plus que jamais, notre souhait est de continuer dans cette voie et de renforcer notre action autour de vos projets. La crise que nous terminons de traverser – espérons-le – chamboulera probablement certains acquis, provoquera des remises en question, générera


des réflexions autour de la manière dont nous envisageons l'avenir de nos soins de santé, des équipements et des infrastructures.

Les fondateurs de WALLONIE SANTÉ avaient donc vu juste. WALLONIE SANTÉ a réagi avec agilité et a répondu efficacement aux besoins et attentes du secteur de la santé dès l'entame de la pire crise économique et sanitaire jamais connue... L'outil occupe désormais une place spécifique et incontestée dans le paysage des outils économiques wallons et comme fonds d'investissement notre Société est résolument tournée vers l'avenir qui s'annonce prometteur et porteur de valeurs sociétales.

Toute l'équipe de WALLONIE SANTÉ reste, dès lors, mobilisée à vos côtés. Car relever les défis d'aujourd'hui, c'est être prêt demain !



Philippe Buelen,
Président du Comité
de direction & CEO



Laurent Levaux,
Président du Conseil
d'administration

CRISE DE LA COVID-19 : DE L'AGILITÉ POUR ACCOMPAGNER

La pandémie de Covid-19 a nécessité beaucoup de créativité de la part non seulement des politiques, mais aussi du secteur des soins lui-même qui a dû faire face à un tsunami de difficultés, tant médicales qu'humaines ou économiques. WALLONIE SANTÉ a mobilisé toutes ses ressources humaines et financières pour adapter sa ligne de produits afin de satisfaire aux besoins les plus divers manifestés par les institutions de la Santé et de l'Action sociale.

La crise de la COVID 19 a impacté le secteur de la Santé qui s'est retrouvé en première ligne dans cette crise, face à la fois à un déferlement de patients, un corps médical sollicité à l'extrême et à un manque de matériel de protection et de soin. L'impact ne se limite évidemment pas aux hôpitaux dont les services de soins intensifs ont frôlé à plusieurs reprises la saturation. La sphère de l'Action sociale a également été durement ébranlée. Dans les maisons de repos, les résidences-services et les centres d'accueil pour personnes handicapées, la situation s'est rapidement dégradée. Les chiffres parlent d'eux même : plus de la moitié des décès comptabilisés en Wallonie l'ont été en maison de repos ou en centre de soins, selon les chiffres de Sciensano¹. Un véritable trauma dont les plaies vont mettre du temps à se refermer, car outre le côté humain (patients soignants), les institutions elles-mêmes ont été durement touchées en raison de rentrées financières en forte diminution suite à l'arrêt des activités non urgentes pendant les périodes de confinement. Pour ces raisons, WALLONIE SANTÉ a mobilisé, dès le mois de mars 2020, toutes ses capacités humaines et financières afin de répondre au mieux aux demandes émanant du secteur.

¹ SCIENSANO : Coordinateur national des actions de santé publique, issu de la fusion entre l'ancien Centre d'Étude et de Recherches Vétérinaires et Agrochimiques (CERVA) et l'ex-Institut scientifique de Santé publique (ISP).

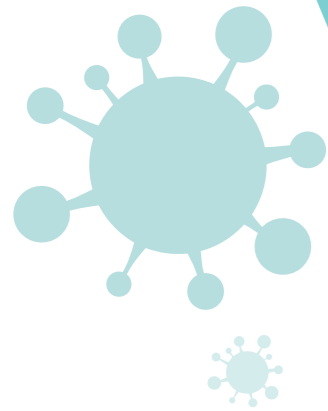


2000

NOMBRE D'EMPLOIS CONCERNÉS
PAR LES DEMANDES

200.000 €

MONTANT MAXIMUM DES PRÊTS
D'URGENCE À LA TRÉSORERIE



2,5 MIO €

C'EST LE MONTANT MAXIMAL DE LA GARANTIE BANCAIRE « SPÉCIALE COVID »

1,8 MIO €

MONTANT MAXIMUM DU PRÊT PROPULSION SANTÉ DE SOUTIEN À LA SOLVABILITÉ

2 %

C'EST LE TAUX D'INTÉRÊT DES PRÊTS D'URGENCE DE SOUTIEN À LA TRÉSORERIE

Mesures anti-covid en 2020

Dès la fin mars 2020, WALLONIE SANTÉ a donc lancé une série de mesures de soutien au secteur de la Santé et de l'Action sociale, dont certaines totalement inédites. Il s'agissait de parer au plus pressé, d'une part en soulageant les institutions déjà soutenues et, d'autre part, en mettant en place des solutions pour celles qui en éprouveraient le besoin, le tout avec une grande rapidité de réponse et une grande flexibilité dans les conditions de contrat. Car dans l'urgence, seules la collaboration et la confiance mutuelle priment.

Un moratoire sur les crédits en cours a été proposé à toutes les institutions du portefeuille de WALLONIE SANTÉ et appliqué automatiquement pour l'échéance de mars 2020. Un volet « garanties » en couverture de prêts bancaires a été développé, proposant une couverture plafonnée à 2,5 Mios € pour les nouveaux prêts bancaires octroyés aux entreprises qui n'étaient pas en difficulté au 31/12/2019.

Pour ce qui concerne les prêts, deux formules sont toujours proposées, la crise n'étant pas encore terminée à l'heure qu'il est. La première ne s'éloigne pas de l'activité traditionnelle de WALLONIE SANTÉ dans le sens où il s'agit de « prêts partenaires » doublant la mise des établissements prêteurs (« pari passu » ou « 1 euro public pour 1 euro privé »). À côté de cela, un prêt exceptionnel d'urgence de soutien à la trésorerie peut être obtenu selon la règle

européenne de minimis – et donc conforme aux règles en vigueur des aides d'État dictées par la Commission européenne. Ce prêt d'urgence est plafonné à un montant maximal de 200.000 € et bénéficie d'une franchise de remboursement sur le capital de 1 an pour un taux d'intérêt fixe et de 2 %. Par ailleurs, WALLONIE SANTÉ peut continuer à accompagner les structures par le biais de prises de participation temporaire au capital des institutions du secteur de la santé afin de renforcer la solvabilité de celles-ci déjà confrontées actuellement à une crise de liquidité.

Pour ce qui concerne les prêts, deux formules sont toujours proposées, la crise n'étant pas encore terminée à l'heure qu'il est.



Continuité en 2021

Ces mesures sont naturellement évolutives ce qui a conduit au cours du 2e confinement (mars 2021) à encore renforcer l'éventail de possibilités par le biais d'un nouveau prêt, le prêt Propulsion Santé, développé en collaboration avec la SOWALFIN, suite à l'identification du besoin pour les institutions de pouvoir disposer d'un financement simple et rapide pour renforcer leur structure financière lorsque l'activité a été ralentie ou n'a pas augmenté comme attendu en raison de la crise sanitaire. Il s'agit donc de renforcer la solvabilité des établissements tout en amenant de nouveaux moyens de trésorerie pour reconstituer le fonds de roulement. Ce prêt Propulsion Santé est un prêt subordonné, ce qui signifie que WALLONIE SANTÉ accepte, en cas de concours avec d'autres créanciers non subordonnés, de ne

prétendre au remboursement de son prêt en principal qu'après que ces autres créanciers aient pu faire valoir leurs droits, à l'exception – par exemple – des gérants, dirigeants et administrateurs, associés et actionnaires, des entreprises créditées. Concrètement, ce nouveau produit est disponible sur simple demande auprès de la banque partenaire. WALLONIE SANTÉ peut intervenir jusqu'à 1,8 Mio € et n'exige aucune garantie pour ce prêt, les autres conditions étant identiques à celles du partenaire bancaire pour qu'encore une fois, l'efficacité et la rapidité priment dans cette situation d'urgence sanitaire et économique.

Financement des commandes urgentes par l'AVIQ²

Chacune et chacun se souvient probablement de la pénurie de matériel de protection au début de la crise de la Covid-19. Dans ce cadre, WALLONIE SANTÉ est aussi intervenue en se voyant confier par le Gouvernement wallon le préfinancement du matériel médical d'urgence. WALLONIE SANTÉ a débloqué 16,8 Mios € pour couvrir les commandes urgentes passées par l'AVIQ pour les organismes agréés. Il s'agissait de soutenir en matériel les services de première ligne d'aide et de soins, de santé mentale, de santé des aînés, de handicap et d'action sociale en Région wallonne. Le préfinancement de WALLONIE SANTÉ a permis à l'AVIQ d'acquiescer 7,7 millions de masques chirurgicaux supplémentaires – en plus des 4 millions produits par l'usine Deltrian à Fleurus – et 1,55 million de masques FFP2. Outre les masques, le financement a permis d'étendre les commandes à d'autres équipements tels que des gants, des visières, des blouses et des charlottes afin d'assurer une protection optimale du personnel soignant des institutions et des patients. C'est cela aussi la valeur ajoutée de WALLONIE SANTÉ : soutenir l'activité économique par l'acquisition de matériel stratégique de protection en Wallonie, un travail auquel ont été associés d'autres forces vives telles que l'AVIQ, l'AWEX et la SRIW.

² AVIQ : Agence pour une Vie de Qualité. Organisme d'intérêt public (OIP) autonome gérant les compétences de la santé, du bien-être, de l'accompagnement des personnes âgées, du handicap et de la famille.

PRÊT GREEN HEALTH EN ROUTE VERS DES SOINS ZÉRO CARBONE

Essentiel pour la société, le secteur des soins de santé est naturellement aussi émetteur de dioxyde de carbone qui contribue au réchauffement climatique. Il y a donc lieu ici aussi d'opérer une transition énergétique que WALLONIE SANTÉ peut par ailleurs soutenir efficacement grâce au nouveau prêt Green Health.

La transition écologique est en marche. C'est une nécessité pour l'avenir de notre planète et donc le nôtre. On pourrait toutefois croire que ce sont les secteurs de l'industrie, de la chimie, des énergies qui sont les plus émetteurs de gaz à effets de serre, mais ils ne représentent en réalité que la partie émergée de l'iceberg. Toutes les activités sont concernées, y compris celui de la santé et des soins. La preuve ? En 2019, l'ONG Health Care Without Harm a publié une étude rapportant des données factuelles sur le secteur de la santé : l'empreinte carbone équivaut à 4,4 % des émissions nettes mondiales. En d'autres termes, si le secteur de la santé était un pays, il serait le cinquième plus grand émetteur de CO₂ de la planète. Cette étude voit ses chiffres confirmés par les estimations nationales : les établissements de soins de santé belges représentent 5,5 % des émissions totales émises par le pays alors que la moyenne européenne est établie à 4,7 %. Le rapport ONG Health Care Without Harm fournit des précisions relatives aux sources des émissions.

L'essentiel est attribuable à la chaîne d'approvisionnement des soins de santé par la production, le transport et l'élimination de biens et de services, tels que les produits pharmaceutiques et les produits chimiques, les produits alimentaires et agricoles, les dispositifs médicaux, les équipements hospitaliers et les instruments (71 % du total). Et il faut encore compter avec une part d'émissions directes provenant des véhicules appartenant au secteur de la santé (17 % du bilan) ainsi que des émissions indirectes provenant de sources d'énergie achetées telles que l'électricité ou le chauffage/climatisation (12 %). Ces trois aspects confondus, il apparaît qu'au total, 53 % des émissions sont dues à l'utilisation directe d'énergie, pourcentage auquel il faut ajouter 13 % d'émissions imputables à l'utilisation d'équipements de pointe (scanner, IRM, etc.). La priorité est donc clairement établie : il faut agir directement sur la réduction de la consommation d'énergie par le biais d'un éventail de pratiques intelligentes.



WALLONIE SANTÉ est également animée par cette volonté de trouver des solutions constructives pour réduire la consommation d'énergie.

Des initiatives, aussi en Wallonie

Plusieurs pays n'ont pas attendu pour réagir. En Grande-Bretagne par exemple, la politique menée en matière de réduction d'empreinte carbone dans le secteur de la santé est ambitieuse : le National Health Service a défini un objectif « zéro carbone » pour 2040. Grâce à de nombreuses mesures principalement menées dans le domaine des économies d'énergie – et malgré l'augmentation de l'activité –, les émissions de CO₂ dans le secteur des soins ont été réduites de 19 % entre 2007 et 2017 et la consommation d'eau diminuée de 21 % entre 2010 et 2017.

WALLONIE SANTÉ est également animée par cette volonté de trouver des solutions constructives pour réduire la consommation d'énergie. Une réflexion qui a abouti en 2020 au lancement du prêt Green Health financé par une enveloppe issue du Fonds Kyoto à hauteur de 30 Mios €. Concrètement, les institutions de soins peuvent accéder à un crédit à taux

plancher destiné exclusivement aux travaux économeurs d'énergie afin d'accéder aux meilleures technologies vertes et avec la double perspective de générer d'importantes économies financières sur le long terme et de réduire leur empreinte carbone.

Pour qui, pour quoi ?

Le prêt Green Health de WALLONIE SANTÉ couvre de nombreux postes : isolation des murs ou de la toiture, remplacement des châssis, rénovation et/ou optimisation du chauffage, optimisation de l'installation électrique, mise en place d'un système de production d'énergie renouvelable (photovoltaïques, cogénération, etc.), pose ou amélioration de la ventilation/climatisation, suivi des performances énergétiques, etc. Le champ des possibles est donc très large, d'autant que ce produit financier est valable pour toutes les institutions du secteur de la Santé et de l'Action sociale. Il s'agit des structures agréées, privées comme publiques, ayant leur siège d'exploitation en

Wallonie. Concrètement, cela inclut : maisons de repos, maisons de repos et de soins, résidences-services, hôpitaux, structures dédiées au handicap, centres de santé mentale, associations de santé intégrée et maisons médicales. En outre, les entités publiques peuvent bénéficier, si elles le souhaitent, de l'accompagnement de Renowatt, organisme public qui réalise gratuitement des audits pour l'étude technique de faisabilité des projets.

WALLONIE SANTÉ œuvre tous les jours pour figurer aux avant-postes des transformations les plus profondes du secteur des soins, que ce soit pour les infrastructures, l'innovation et la transition énergétique. La vision d'avenir de la qualité des soins est indissociable d'une approche globale, dont la transition énergétique fait partie intégrante compte tenu de son impact très important sur la santé publique. L'avenir de nos soins de santé et de notre société passe donc forcément aussi par là.

FICHE TECHNIQUE

Caractéristiques principales Prêt Green Health

Montant du prêt : Jusqu'à 2 Mios €

Durée : 20 ans maximum, en fonction du type d'investissement

Taux : OLO de référence de la durée choisie à la date de la libération des fonds avec un minimum de 0 % plus les frais de gestion.

Quotité financée : De 25 % à 100 % du montant des travaux

Remboursements : Mensualités constantes

INTERVIEW ALDEA GROUP - ANNELEEN DESMYTER

« NOUS VOULONS NOUS CONCENTRER DAVANTAGE ENCORE SUR DES PROJETS INCLUSIFS »



Anneleen Desmyter,
PDG du groupe Aldea

Le groupe Aldea est spécialisé dans l'immobilier de soins diversifiés et dans l'exploitation d'établissements de soins sous le nom de Curavi. En particulier, Aldea construit et gère des appartements conçus et équipés pour les personnes à mobilité réduite, ainsi que des résidences-services et des maisons de repos. Le portefeuille de l'entreprise comprend pas moins de 12 résidences en Flandre et 7 en Wallonie, pour une valeur immobilière d'environ 200 Mios d'euros, en ce compris les projets en cours de développement. Aldea gère 729 lits dans des centres de soins résidentiels, 315 lits dans des appartements de soins et encore 115 chambres d'hôtel (hôtel de santé à Bruges), ce qui fait du groupe Aldea l'un des plus importants acteurs non cotés sur le marché de l'immobilier de santé alors qu'il n'existe que depuis 6 ans seulement. La crise liée au coronavirus a durement touché les personnes âgées, entraînant de nombreuses réflexions sur l'avenir, notamment sur les potentiels changements à apporter au sein des établissements. Anneleen Desmyter, PDG du groupe Aldea, nous livre son analyse et sa vision de l'avenir.

Comment le groupe Aldea a-t-il vu le jour ? Le développement s'est-il fait à la vitesse de l'éclair ?

Aldea est un promoteur et investisseur immobilier créé en 2015 pour le secteur de la Santé en Flandre. Il s'agissait de créer de nouvelles places d'accueil afin de rencontrer l'objectif du gouvernement régional, à savoir faire face à la vague croissante de vieillissement. Depuis 2019, nous nous sommes lancés aussi en Wallonie où nous avons procédé à des acquisitions de maisons de soins résidentiels de taille plus modeste, souvent familiales et dotées d'infrastructures nécessitant de la rénovation. Aldea poursuit l'ambition de remplacer ces infrastructures par des logements plus modernes tout en agissant aussi sur l'augmentation de la qualité des soins dispensés. Lancer des projets de pareille envergure n'est pas chose facile, mais nous avons montré que nous pouvions le faire. Nous avons ainsi gagné la confiance de plusieurs investisseurs traditionnels, familiaux, mais aussi institutionnels – comme WALLONIE SANTÉ et Cofinimmo – qui souhaitent également contribuer à une société meilleure.

La demande pour les résidences-services semble augmenter au fil des ans ? Est-ce parce que les aînés souhaitent passer à une économie de services et à plus de confort ?

Les personnes âgées d'aujourd'hui ne sont pas celles de demain. Les seniors de demain sont ceux qui ont voyagé, qui ont une approche multiculturelle et qui utilisent internet. Leurs besoins sont différents. On constate bien qu'il y a un manque sur le marché des maisons de repos et de soins. Qu'il y a du retard à rattraper. Nous constatons aussi une nette augmentation des familles monoparentales. Nos résidences-services qui prodiguent des soins sont une vraie réponse à ces changements sociétaux ainsi qu'au phénomène – malheureux – de la solitude qui s'est encore accentué avec la crise du coronavirus. Au point qu'on se dit que 300 jours sans gouvernement, ce n'est plus un problème, mais qu'en revanche, 300 jours sans contact social ou sortie, c'est une tout autre affaire. Cela nous montre à quel point nous avons besoin de contacts sociaux. C'est la raison pour laquelle nous croyons encore plus qu'auparavant au logement partagé ou collectif des personnes âgées dans des centres de soins résidentiels.



Comment avez-vous fait face, avec le Groupe, à la crise de la Covid ? Comment avez-vous réagi ?

C'était un sacré défi pour tout le monde. Nous avons bien abordé la 1ère vague alors que c'est celle qui exigeait le plus de flexibilité puisque nous n'y étions pas préparés. Personne n'a vraiment tout compris, il y avait beaucoup d'inconnues dans l'équation. De ce fait, bien que la 2e vague ait été plus forte, nos employés étaient en mesure de mieux évaluer la situation et ils étaient aussi plus à l'aise avec la manière d'agir. Dans des situations, il faut garder la tête froide et, plus encore, tirer les leçons pour l'avenir.

Le secteur de l'accueil pour aînés a été durement touché et il a été de surcroît pointé du doigt ? N'est-ce pas un peu facile de tirer sur l'ambulance ?

Le secteur devra certainement s'adapter, y compris Aldea. La Covid-19 a tout changé. À l'image de n'importe quelle crise, pandémie ou guerre, elle nous a confrontés à la réalité et a mis en évidence des problèmes qui doivent être traités sans délai. Mais regardons aussi le bon côté des choses : la crise a permis d'accélérer des innovations qui auraient probablement nécessité 10 ans et qui sont aujourd'hui mises en œuvre en 2 ans.

Pensez-vous que cette crise aura un effet durable sur la vision que les gens avaient de la gestion des personnes âgées ? Quelles évolutions suggérez-vous ? (zones, parties communes, etc.)

Lorsque la crise a éclaté, je venais tout juste de prendre les rênes d'Aldea. À l'époque, nous avons rédigé un plan stratégique qui traçait une nouvelle route et de nouveaux objectifs qui touchaient au concept même de notre approche. Quelle que soit la taille du complexe, nous prévoyons toujours un espace de vie distinct pour chaque tranche de 25 résidents, ce qui leur permet de vivre en petits groupes. La pandémie nous a prouvé que c'était la bonne stratégie à adopter pour l'avenir. Nous estimons par ailleurs que la création d'un sentiment chaleureux et d'appartenance est essentielle dans ce genre de structure. Chez Aldea, notre objectif est en effet d'offrir aux aînés un lieu attrayant, agréable et fonctionnel où ils peuvent vivre pleinement leur vie. Cette ambiance possède des prolongements positifs, notamment pour le personnel qui ne perçoit pas nos résidences comme un simple lieu de travail, mais comme un endroit agréable, motivant et qui encourage l'épanouissement.



Aujourd'hui, l'approche globale prône la mixité et la diversité. S'agit-il également d'un concept qui pourrait être envisagé pour les seniors ?

Il y a une réalité : la proximité de la famille prévaut souvent dans le choix posé pour le centre de soins résidentiels. C'est valable tant en ville que pour les centres situés dans les campagnes. L'accessibilité du site pour les résidents est également cruciale. C'est avec ces données et cette réalité que nous réalisons nos projets : nous cherchons à ce qu'ils soient les plus inclusifs possibles.

Courant 2021, Aldea lancera la construction du centre de soins résidentiels L'Heureux Séjour à Sprimont. La première aile sera ouverte au printemps 2023 afin d'accueillir 200 résidents. Dans ce centre, un campus de santé proposera des logements de différentes catégories de taille et de prix pour des personnes seules ou des couples. Et chacun pourra profiter d'un large éventail d'installations. Et quand je dis large, c'est vraiment très large : en coopération avec le CPAS, une salle sera mise à la disposition au profit des personnes

handicapées et il y aura aussi un centre de services dans lequel il sera possible d'organiser plusieurs activités. Il y aura aussi une salle de fitness avec un physiothérapeute à disposition, mais aussi des cours collectifs de gymnastique. Il y aura aussi des boutiques utilisables par les résidents et leur famille. À côté des commerces, notre souhait est aussi d'attirer des médecins et des auxiliaires médicaux sur ce campus. En clair, notre objectif est de créer un écosystème mêlant caractère inclusif et diversité, mais aussi commodités et plaisirs de la vie, tout simplement.

Quels sont les projets d'Aldea ? L'intention est-elle toujours de se concentrer sur les personnes âgées ? Ou d'autres catégories de personnes pourraient-elles également bénéficier du principe des résidences-services ?

Depuis le début, nous nous sommes concentrés sur les structures d'accueil pour les aînés. Il apparaît cependant qu'il existe encore un besoin de logements modernes et de solutions d'accompagnement pour les personnes dépendantes, quel que soit

leur âge. Nous sommes convaincus que ces groupes de personnes peuvent se renforcer mutuellement. Nous voulons nous concentrer davantage encore sur des projets inclusifs et nous croyons, par exemple, à une combinaison gagnante entre des personnes souffrant d'un handicap léger ou qui nécessitent des soins généraux et des personnes âgées au sein d'une même résidence. Nous avons déjà notre petite idée...

Notre objectif est de créer un écosystème mêlant caractère inclusif et diversité, mais aussi commodités et plaisirs de la vie, tout simplement.



› TÉMOIGNAGES

26/ AIGT

30/ ETA JEAN GIELEN

34/ LEGIAPARK

38/ WALLONIE SANTÉ &
le secteur bancaire :
un partenariat fort

AMBITIONS INTERCOMMUNALES

WALLONIE SANTÉ s'adresse aussi aux collectivités dont les intercommunales qui mènent, elles aussi, d'ambitieux projets de développement, notamment pour renforcer l'accueil des aînés sur leurs territoires. Exemple avec l'AIGT, une intercommunale créée en 2019 et qui pilote le développement des infrastructures existantes dédiées aux seniors sur les communes de Chimay, Couvin, Froidchapelle et Momignies.

WALLONIE SANTÉ s'adresse aussi aux intercommunales, ces entreprises publiques créées par des communes afin d'accomplir des missions de service public d'intérêt communal. Les intercommunales sont actives dans plusieurs secteurs comme le développement économique, la collecte des déchets, le traitement des eaux, la distribution de gaz et d'électricité, mais aussi dans le secteur des aînés. C'est d'ailleurs pour remplir précisément cette mission que l'AIGT (Association Intercommunale Générations Thiérache), qui regroupe les communes de Chimay, Couvin, Froidchapelle et Momignies, a été créée en 2019 suite à la scission avec l'intercommunale hospitalière. L'AIGT poursuit de grands projets de développement qui s'inscrivent par ailleurs dans le plan « Papy Boom » lancé par le Ministre de la Santé, Maxime Prévot en 2017. Concrètement, il

s'agissait d'augmenter progressivement la capacité d'accueil des aînés en Wallonie pour faire face au vieillissement de la population. Un défi sociétal que l'AIGT relève avec ambition, elle qui planifie la rénovation, l'extension et la construction de structures d'accueil pour un total de 95 lits. Jean-Marc Poullain, Directeur général de l'AIGT, nous détaille les projets en cours.



Le vieillissement de la population est une réalité. C'est aussi un défi communal ? Quels sont les enjeux selon vous ?

Le vieillissement de la population est une réalité et les besoins en la matière sont nombreux et variés. Notre intercommunale souhaite remplir au mieux une de ses missions principales qui consiste en l'accueil et l'hébergement de nos aînés. Le premier enjeu est d'offrir une prise en charge de qualité et évolutive pour répondre aux besoins des aînés. À cette fin, nous offrons la possibilité d'accueillir la personne soit en résidence-services, soit en court séjour (revalidation), soit en maison de repos ou maison de repos et de soins. Le second enjeu fondamental pour nous est de travailler sur l'accessibilité financière de nos services eu égard au niveau des pensions qui reste très bas malheureusement à ce jour.

Les 4 projets portés par l'AIGT sont d'envergure puisqu'ils concernent la création de 95 places d'accueil pour les aînés. En outre, une maison de repos fait l'objet de travaux visant à transformer 6 chambres à 2 lits en 12 chambres à 1 lit. Il s'agit d'offrir plus de confort et d'intimité aux résidents ?

L'offre de lits MR/MRS dans notre belle région est essentiellement constituée de petites maisons de repos commerciales familiales à Momignies et à Froidchapelle (50 à 60 lits) avec un risque à terme d'une délocalisation des lits dans une autre région. C'est pourquoi notre volonté politique est d'offrir un maximum de lits dans l'ensemble des communes de notre intercommunale afin d'assurer un service de proximité. Le confort et l'environnement ont leur importance, c'est pour cette raison que nous voulons offrir des chambres spacieuses de 18 m² dans un écrin de verdure.

L'AIGT poursuit de grands projets de développement qui s'inscrivent par ailleurs dans le plan « Papy Boom » lancé par le Ministre de la Santé, Maxime Prévot en 2017.



L'AVIS DE BENOÎT MEZEGHINI, CONSEILLER

Nous sommes très fiers de pouvoir financer le projet de création d'une centaine de lits sur les différents sites gérés par l'AIGT. Il s'agit d'un financement de plus de 7,5 Mios € construit en collaboration avec l'AIGT et ING. En finançant ce projet, Wallonie Santé s'inscrit dans une collaboration long terme avec l'AIGT et ses partenaires financiers.

Vos projets s'inscrivent parfaitement dans le plan « Papy Boom », ce qui permet de bénéficier de subsides. Cela dit, ceux-ci sont insuffisants pour couvrir tous les besoins financiers. Comment Wallonie Santé a-t-elle pu vous aider ?

Pour nos 4 projets, l'investissement global est de l'ordre de 29 Mios €. Nous avons pu obtenir de la part de la région une aide substantielle de 13 Mios €. Il restait donc pour nous à solliciter les banques et des partenaires financiers pour financer le solde, soit près de 16 Mios. Le contact avec WALLONIE SANTÉ fut tout de suite très constructif et bénéfique. En effet, après analyse de notre dossier, le Conseil d'administration de WALLONIE SANTÉ a décidé de nous octroyer un prêt de l'ordre de 8 Mios € pour nos 4 projets correspondant donc à 50 % de la partie non subsidiée. L'expertise financière de WALLONIE SANTÉ dans l'analyse de notre plan financier a été un atout : grâce à leurs remarques et conseils, notre négociation avec les banques en a ainsi été facilitée.

Vous semblez accorder une importance toute particulière à la qualité énergétique des bâtiments. La démarche est pour vous essentielle ? On imagine qu'elle est génératrice d'économies, mais pas seulement ?

Comme institution publique, nous avons un rôle d'exemplarité, mais aussi d'entraînement dans la démarche écologique à avoir afin de montrer le chemin à suivre. Les investissements que nous réalisons aujourd'hui se font sans aucun doute au bénéfice des générations futures. De plus, les différents investissements énergétiques programmés (isolation de l'ensemble des bâtiments pour atteindre une basse énergie, récupération des eaux, panneaux photovoltaïques,...) ont aussi pour objectif de réduire notre facture d'exploitation et donc au final de permettre de rester dans des prix accessibles pour nos aînés pour l'accueil et l'hébergement dans nos institutions.

29

C'EST LE MONTANT GLOBAL DE L'INVESTISSEMENT (EN MIOS €)

L'activité d'encadrement et d'accueil des aînés est aussi génératrice d'emplois. L'AIGT en compte tout de même 190 (secteur de la petite enfance confondu). C'est aussi une opportunité économique pour les communes concernées ?

Il est vrai que le développement de notre activité avec la création de nouveaux lits a pour conséquence de créer de nouveaux emplois dans notre région tant directs qu'indirects, et ce, dans toute une série de métiers essentiels pour assurer une prise en charge de qualité de nos aînés (infirmier, aide-soignant, paramédical, kiné, ergo, logo, diététicienne, administratif, techniques de surface, cuisine, service d'entretien,...). C'est une façon aussi pour nos communes d'attirer de nouveaux talents, mais aussi de garder ceux déjà présents.

8

C'EST LE MONTANT INVESTI PAR WALLONIE SANTÉ DANS LE PROJET AIGT (EN MIOS €)

50 %

C'EST LA PART D'INTERVENTION DE WALLONIE SANTÉ DANS LE SOLDE DU PROJET D'INVESTISSEMENT



Jean-Marc Poullain,
Directeur général de l'AIGT

FICHE TECHNIQUE

Institution : Association Intercommunale Générations Thiérache

Secteur : Public, Intercommunale

Type d'institution : Maison de repos

Année de lancement des activités : 2019

Localisation : Avenue du Chalon, 2 à 6460 Chimay

Site web : en construction

JEAN GIELEN – GREEN HEALTH SOUS LE SOLEIL EXACTEMENT

Le nouveau prêt Green Health de WALLONIE SANTÉ séduit. L'enveloppe de 30 Mios € issue du Fonds Kyoto est très sollicitée tant les établissements actifs dans la Santé ou l'Action sociale sont à la recherche de sources de financement pour assurer leur transition énergétique et, par extension, leur avenir. Exemple avec l'Entreprise de Travail Adapté (ETA) Jean GIELEN à Waremme.



Marc Heylens,
Directeur général

Embrasser le plus rapidement possible la transition énergétique est aujourd'hui une absolue nécessité. L'avenir de notre planète en dépend tout comme notre santé, mais aussi la pérennité des structures de Santé et de l'Action sociale sur lesquelles les factures des dépenses énergétiques pèsent lourdement. Cela dit, plus qu'une obligation, la transition est probablement surtout une opportunité comme l'a, du reste, bien compris l'ETA Jean GIELEN situé à Waremme. L'entreprise installe pas moins de 650 panneaux photovoltaïques sur les toitures de ses ateliers. Cette ASBL emploie 144 personnes dont 90 % sont en situation de handicap et elle s'est positionnée comme un partenaire de qualité dans le secteur agroalimentaire en matière de conditionnement, de co-packing, de logistique ou de stockage des approvisionnements. L'installation d'une puissance totale de 249 kWc (kilowatt-crête) permettra de couvrir jusqu'à 28 % des besoins de l'entreprise en électricité, soit une économie annuelle équivalente à 30.000 € et des rejets en CO₂ réduits de 120 tonnes/an, pour un investissement global de 156.000 € entièrement financé par WALLONIE SANTÉ. Philippe Buelen, Président du Comité de

direction et CEO de WALLONIE SANTÉ : « WALLONIE SANTÉ soutient non seulement le développement des infrastructures du secteur de la Santé et de l'Action sociale, mais aussi leur transition énergétique. En finançant 100 % du projet photovoltaïque de l'ETA Jean GIELEN, WALLONIE SANTÉ soutient l'activité économique de l'ASBL, son emploi ainsi que le volet « transition énergétique » de cette structure d'accueil à très haute valeur ajoutée pour personnes handicapées. Nous sommes particulièrement fiers de pouvoir accompagner de beaux projets tels que celui de l'ETA Jean GIELEN qui parviennent à associer soutien économique au secteur des personnes fragilisées et développement durable. » Philippe Buelen souligne, par ailleurs, qu'en finançant sur 10 ans cette installation qui sera rentabilisée sur une durée de 7 ans, WALLONIE SANTÉ participe à la consolidation et à la pérennité financière de l'ETA Jean GIELEN : « Notre objectif de jouer un effet levier pour concrétiser les projets est donc parfaitement atteint ». Marc Heylens, Directeur de l'ETA Jean GIELEN, nous livre sa vision sur cet investissement d'avenir.

156.000

C'EST LE MONTANT TOTAL EN €
DU FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT VERT

100

WALLONIE SANTÉ A FINANCÉ 100 %
DE L'INVESTISSEMENT

650

C'EST LE NOMBRE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES INSTALLÉS SUR LE TOIT DE L'ATELIER JEAN GIELEN

249

C'EST LA PUISSANCE EN KWC DE L'INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE

28

C'EST LE POURCENTAGE DE LA CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ ANNUELLE QUI SERA COUVERTE PAR LES PANNEAUX

L'ETA Jean GIELEN existe depuis les années 1970. C'est une belle réussite d'insertion professionnelle pour les personnes handicapées. Pouvez-vous rapidement revenir sur le parcours de l'entreprise ?

Modeste au début et centrée sur le volet « occupationnel » de personnes en situation de handicap, l'entreprise (ex-atelier protégé) s'est développée au fil du temps. Après son déménagement dans le zoning de Waremme début 2000, elle s'est employée à transmettre à son personnel un savoir-faire dans le conditionnement alimentaire de produits liquides et secs. Son effectif s'est renforcé et de nouvelles infrastructures ont vu le jour ! Depuis 5 à 6 ans, l'ETA a connu un nouvel essor avec quelques innovations : production et conditionnement de produits végétariens, végétaliens, végans en plus des sauces, vinaigrettes, huiles et sirops divers.



L'effectif de l'ETA s'est renforcé et de nouvelles infrastructures ont vu le jour !

La transition énergétique, c'est important pour vous ? Concrètement, quels avantages allez-vous pouvoir retirer de cette installation ?

Nous réalisons de belles économies d'énergie en produisant « vert ». Pour nous, c'est très important, car l'énergie représente une charge importante avec nos congélateurs, surgélateurs et autres chambres froides. Il s'agit donc d'un investissement raisonné et qui a ici tout son sens. Les économies que nous pourrions en tirer sont non négligeables.



Comme WALLONIE SANTÉ a-t-elle pu vous soutenir ? C'est une expérience positive pour vous ?

Le financement accordé par WALLONIE SANTÉ nous a bien aidé en renforçant nos moyens financiers pour les investissements. WALLONIE SANTÉ est l'un des partenaires. Car il y a aussi ENERSOL qui a assuré le côté opérationnel du projet, c'est-à-dire l'installation proprement dite des panneaux. Et le tout en un temps record !

Avez-vous d'autres projets qui s'inscrivent à moyen ou plus long terme dans cette idée de transition énergétique ?

La transition énergétique et les économies que celle-ci peut générer sont essentielles pour nous. Nous savons que nous couvrirons environ 30 % de nos besoins grâce aux panneaux photovoltaïques, mais nous pourrions aller plus loin en effet. Nous réfléchissons à des compléments de production d'énergies, comme par exemple l'éolien qui pourrait être une solution avec encore plus de production à la clé !



L'AVIS DE BENOÎT MEDEGHINI, CONSEILLER

En finançant ce projet d'installation de panneaux photovoltaïques, Wallonie Santé montre son soutien au secteur des Entreprises de travail adaptés (ETA). Ce secteur, est un secteur passionnant faisant un lien réel entre le monde économique et le monde de l'action sociale. Ce pan de l'économie sociale représente en Wallonie pas moins de 55 entreprises et plus de 10.000 emplois. Il mérite donc de recevoir tout le soutien nécessaire.

FICHE TECHNIQUE

Institution : Ateliers Jean GIELEN

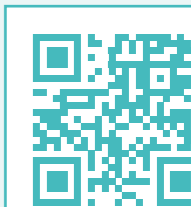
Secteur : Privé associatif

Type : Handicap ETA (Entreprise de Travail Adapté)

Année de lancement des activités : 1970

Localisation : Chaussée Romaine, 178 à 4300 Waremme

Site web : <https://jeangielen.be/>



LÉGIAPARK

AU CŒUR DE L'INNOVATION

WALLONIE SANTÉ, c'est aussi l'investissement dans l'innovation : l'innovation pour les personnes par les infrastructures et les équipements, mais aussi l'innovation dans la recherche et les technologies pour la santé. C'est ça le projet du Légiapark.

La Santé et l'Action sociale, c'est aussi de l'innovation. Une innovation que WALLONIE SANTÉ soutient dans le cadre de sa mission. L'an dernier par exemple, notre fonds a accepté d'investir avec le CHC dans un projet qui vise la construction un centre multi-résidentiel pour adultes en situation de handicap à côté de la maison de repos. Un projet totalement novateur qui a pour objectif de rapprocher les familles, renforcer et soigner les liens, offrir de la flexibilité et, au final, davantage d'humanité. Cela dit, l'innovation possède naturellement plusieurs dimensions : elle peut être humaine et sociale, mais aussi technologique. Or, il n'aura échappé à personne que la Wallonie excelle aujourd'hui dans ce qu'on appelle les biotechnologies qui

transforment le secteur pharmaceutique en utilisant le vivant comme vecteur de réussite, à la fois pour expliquer troubles et maladies, mais aussi pour trouver des remèdes. C'est ce qu'on appelle plus largement les sciences du vivant.

Les biotechnologies appliquées au secteur de la santé nécessitent de gros efforts de recherche pour comprendre le fonctionnement des organismes, concevoir des médicaments capables d'agir sur d'éventuelles perturbations ou encore différencier la part de la génétique et de l'environnemental dans l'étiologie et l'épidémiologie des maladies. Il faut donc des moyens, mais aussi des espaces adéquats qui permettent de tisser et d'entretenir des liens forts avec l'écosystème des milieux médicaux.

WALLONIE SANTÉ investit aux côtés de l'invest liégeois NOSHAQ et du CHC dans la construction du LEGIAPARK, un ensemble immobilier qui sera dédié aux activités économiques dans le domaine des sciences du vivant.

Renforcer l'écosystème

Dans ce cadre, WALLONIE SANTÉ investit aux côtés notamment de l'invest liégeois NOSHAQ et du CHC dans la construction du Légiapark, un ensemble immobilier qui sera dédié aux activités économiques dans le domaine des sciences du vivant.

C'est assez naturellement que ce projet s'inscrit dans une valorisation de l'écosystème des biotechnologies et des sciences du vivant en Wallonie, car il sera situé en face de la clinique CHC MontLégia, une nouvelle infrastructure hospitalière qui compte 720 lits, 120 places de jour et où plus de 2.000 personnes exercent leur activité. La superficie des surfaces construites – près de 30.000 m² sur 2 bâtiments – accueillera des infrastructures destinées en

majeure partie à des entreprises qui s'inscrivent dans cet écosystème biomédical, notamment celles actives dans les tests cliniques (salles blanches, zones de petite production et de stockage, contrôle de qualité...). Basé sur une philosophie de partenariats constructifs, le site restera ouvert à tout autre intervenant professionnel local, national ou international, actif dans le secteur de la Santé. L'objectif ultime du Légiapark est de venir renforcer l'écosystème biomédical avec la création d'emplois directs et indirects ainsi que d'attirer les talents dans un secteur de la Santé qui s'avère être le plus important pourvoyeur d'emplois en Wallonie (14,9 %, soit près de 200.000 personnes).





L'AVIS DE FRÉDÉRIC KALKMANN, CONSEILLER

Le Légiapark est un dossier qui m'a sorti de mon quotidien, car je traite habituellement des dossiers pour la SOGEPA. Cela m'a permis de me plonger dans un autre monde que je connais beaucoup moins, celui de la santé. Le projet du Légiapark est vivifiant : il s'agit de construire plusieurs bâtiments qui accueilleront de futures start-up actives dans les sciences du vivant, un secteur très dynamique en Wallonie et qui n'a pas fini de se développer. Si l'intervention de WALLONIE SANTÉ est principalement financière, il est malgré tout très intéressant de comprendre comment ces bâtiments ont été conçus pour accueillir ces futures start-ups et comment ils pourront évoluer en fonction de leurs besoins et de leur croissance. Ce projet est une réelle opportunité pour ces entreprises de s'inscrire dans un nouvel écosystème à deux pas d'un nouvel hôpital à la pointe de la modernité. Les partenariats tissés dans le cadre de ce dossier sont aussi inspirants. Comme avec NOSHAQ dont la légitimité et la notoriété sont parfaitement établies dans ce secteur, ce qui pourrait offrir au Légiapark un rayonnement international.



Investissement record

WALLONIE SANTÉ intervient financièrement aux côtés du CHC, de NOSHAQ et d'investisseurs privés pour près d'un quart de l'investissement total estimé à 83 Mios €. Il s'agit du plus gros investissement réalisé à ce jour par WALLONIE SANTÉ dans une infrastructure relevant de son secteur d'activité. L'intervention s'effectue à la fois en capital pour 10 Mios € dans la structure immobilière faitière (FIIS, Fonds d'Investissement Immobilier Spécialisé) ainsi que sous forme d'un prêt Green Health à hauteur de 10 Mios €. Ce crédit qui s'inscrit dans la politique de développement durable de WALLONIE SANTÉ est un produit financier récent destiné à soutenir les investissements économiseurs d'énergie dans le secteur de la Santé et de l'Action sociale. C'est précisément l'usage qui sera fait de ces fonds lors de la construction du Légiapark qui se veut être un modèle en matière de gestion et de consommation d'énergie. Le site du Légiapark vise en effet la certification BREAAAM « Excellent » (Building Research Establishment's Environmental Assessment Method) qui est la méthode d'évaluation environnementale des bâtiments la plus répandue au monde. Sa labellisation se

fonde sur des critères aussi variés que pointus : énergie, environnement et écologie, déchets et matériaux, eau, mais aussi transports, innovation, santé et bien-être, management...

Philippe Buelen, Président du Comité de direction et CEO de WALLONIE SANTÉ : « WALLONIE SANTÉ a pour vocation de participer à des projets d'infrastructures qui s'inscrivent dans l'écosystème wallon de la Santé et de l'Action Sociale. Résolument ambitieux et innovant, cet investissement stratégique dans le Légiapark viendra encore nourrir et développer ce biotope générateur d'activités et pourvoyeur d'emplois. Je suis enfin tout particulièrement fier de constater que l'intervention de WALLONIE SANTÉ a servi de catalyseur dans le tour de table de financement de ce projet structurant d'un des secteurs économiques clés en Wallonie. »

83 MIOS €

D'INVESTISSEMENT TOTAL

20 MIOS €

D'INVESTISSEMENT POUR WALLONIE SANTÉ



Gaëtan SERVAIS
CEO NOSHAQ

NOSHAQ : Plus forts, ensemble

Noshaq est un fonds d'investissement qui propose des solutions de financement adaptées à la création et à la croissance des entreprises. Partenaire financier de référence constitué d'un portefeuille de 464 entreprises, dont plus de 85 sociétés dans les sciences du vivant, Noshaq a également développé au fil des ans une activité de gestionnaire de fonds, proposant un panel de véhicules de financement en ligne avec sa stratégie, les besoins et les tendances du marché. Chaque offre de service proposée (capital – prêt – leasing) répond à des besoins identifiés auprès des entreprises accompagnées, avec pour objectif de maximiser l'effet de levier sur leur développement. Le Légiapark, qui accueillera des entreprises actives dans les sciences du vivant au cœur d'un centre d'activités

économiques totalement dédié, illustre cette démarche globale. Il permettra à des sociétés plus matures et des entreprises internationales de développer leurs activités (R&D, production, commercialisation) au sein d'un écosystème structurant. Ce seront près de 30.000m² d'infrastructures rassemblant principalement des bureaux, des laboratoires et des salles blanches, à proximité immédiate de la Clinique CHC MontLégia. Wallonie Santé, le CHC, Noshaq et d'autres partenaires interviennent financièrement dans ce projet pour un montant total de plus de 80 millions d'Euros. Noshaq développe l'ensemble du projet : du suivi du chantier, à la gestion du fond et la commercialisation des infrastructures.

WALLONIE SANTÉ ET LE SECTEUR BANCAIRE : UN PARTENARIAT FORT

Avec WALLONIE SANTÉ, le secteur de la Santé et de l'Action sociale a désormais aussi son outil financier pour assurer son développement et sa croissance en Wallonie. Une existence parfaitement légitime et même nécessaire pour Éric Vereecken, Relationship Manager Institutionnels chez ING, qui a récemment construit un dossier dans le secteur du handicap avec WALLONIE SANTÉ.



Née fin 2018, WALLONIE SANTÉ est un jeune fonds d'investissement dédié au secteur de la Santé et de l'Action sociale qui a pour mission de favoriser la création et le développement des établissements de soins par l'octroi, sous diverses formes, seule ou en association avec des partenaires, de financements ou de garanties. En deux ans et demi d'existence, cet outil financier n'a cessé de démontrer sa raison d'être, comme en témoigne l'augmentation du nombre de dossiers traités.

Le secteur de la Santé et de l'Action sociale est en manque de moyens. Il nécessite plus de soutien, plus d'investissements et forcément plus d'outils pour y parvenir comme le démontrent toutes les études depuis des années, mais aussi la réalité. Oui, en deux ans et demi d'existence, WALLONIE SANTÉ a réussi à se hisser au même niveau que les autres outils financiers wallons que sont la SOWALFIN, la SRIW ou la SOGÉPA. Ce constat, ce sont nos partenaires qui le dressent.



Éric Vereecken,
Relationship Manager
Institutionnels chez ING

Mais comment un établissement de soins peut-il solliciter l'intervention de WALLONIE SANTÉ ? Il peut le faire de manière directe ou en passant par l'intermédiaire de sa banque. Parfois, c'est la banque qui est à l'initiative de la demande et coordonne l'ensemble de la démarche. Éric Vereecken, Relationship Manager Institutionnels chez ING, nous fait part ci-dessous de son expérience en la matière. Cette collaboration entre l'établissement de soins, son ou ses partenaires bancaires et WALLONIE SANTÉ permet d'initier un dialogue constructif et d'étudier les meilleures pistes de cofinancement dans le cadre d'un projet donné. Ces échanges réguliers permettent en outre de nourrir l'approche sur mesure de WALLONIE SANTÉ et d'adapter et/ou d'étoffer son offre de produits financiers pour répondre aux besoins rencontrés.

ING a développé un pôle santé ? Quel sont les avantages de segmenter ou de spécialiser vos activités financières ?

Au sein d'ING Belgique, nous avons développé depuis plus de 25 ans un département Institutionnels. Celui-ci couvre les secteurs publics et non-marchand, à savoir d'une part les pouvoirs publics locaux et régionaux ainsi que les entités qui y sont associées et d'autre part les hôpitaux, institutions de soins pour personnes âgées et handicapées, l'enseignement, le secteur associatif. Nous apportons des solutions en fonction des besoins spécifiques, dans une optique de partenariat à long terme et privilégiant une approche locale au travers de nos trois Business Centers en Wallonie. Un support est également apporté au niveau régional et national et il est en contact régulier avec

les autorités publiques ainsi qu'avec les acteurs comme les fédérations hospitalières ou d'accueil de personnes handicapées. Concernant le secteur des soins de santé en particulier, nous accompagnons quasiment toutes les institutions dans les cinq provinces wallonnes ainsi qu'un grand nombre de structures d'accueil pour personnes handicapées belges et étrangères. Notre relation ne se limite pas uniquement aux services financiers. Elle vise à soutenir la réflexion de nos clients grâce aux connaissances spécifiques de ces secteurs, également au travers d'études périodiques pour les hôpitaux réalisées en collaboration avec Antarès, un consultant international reconnu, et un panel de dirigeants des hôpitaux. Ces secteurs restent d'une importance capitale pour ING Belgique et pour le groupe ING en général.



WALLONIE SANTÉ démontre toute sa pertinence d'acteur public de financement aux côtés du financement « classique ».



WALLONIE SANTÉ est intervenue à vos côtés pour un groupe actif dans le secteur du handicap. Quels sont les avantages de cet outil ?

Nous estimons qu'il est ainsi possible d'aider au mieux nos clients à financer leurs investissements tout en réduisant leur utilisation des crédits bancaires, dégageant dès lors des capacités de recours à ces mêmes crédits pour le futur. En ce sens, WALLONIE SANTÉ démontre toute sa pertinence d'acteur public de financement aux côtés du financement « classique ». Depuis sa création encore récente, nous avons eu l'occasion de travailler ensemble de façon créative pour aider nos clients communs à réaliser leurs projets.

Pensez-vous que WALLONIE SANTÉ se profile comme un partenaire long terme avec les acteurs financiers tels que ING pour couvrir des dossiers dans le secteur de la Santé et de l'Action sociale ?

Octroyer du crédit n'est pas une opération « one shot », mais bien le souhait d'un partenariat à long terme entre les intervenants que sont alors le client, la banque et WALLONIE SANTÉ. Comme nous en avons déjà la longue expérience avec d'autres outils publics régionaux tels que la SOWALFIN, la SRIW et la SOGEPA, nous sommes convaincus chez ING que WALLONIE SANTÉ apporte une réponse importante aux besoins du secteur des soins de santé et de l'action sociale et nous espérons intensifier ce partenariat dans la durée. Ensemble avec les acteurs publics tels que WALLONIE SANTÉ, nos clients et les banques, nous sommes donc plus forts pour envisager sereinement la reprise et la continuité des activités du secteur des soins de santé et de l'action sociale.

Comme nous en avons déjà la longue expérience avec d'autres outils publics régionaux tels que la SOWALFIN, la SRIW et la SOGEPA, nous sommes convaincus que WALLONIE SANTÉ apporte une réponse importante aux besoins du secteur des soins de santé et de l'action sociale.



L'AVIS DE CARINE SCHADECK, CONSEILLÈRE

L'intervention de WALLONIE SANTÉ doit, en principe, faire l'objet d'un financement privé concomitant d'une ou plusieurs banques, d'un investisseur ou d'un actionnaire pour un montant économique au moins équivalent et dans des conditions financières et temporelles identiques ou équivalentes à celles consenties par WALLONIE SANTÉ.

En pratique, nous intervenons donc généralement aux côtés des banques et de manière complémentaire. Le fait que, comme ING, les banques nous sollicitent de manière proactive dans un dossier démontre que notre fonds d'investissement est aujourd'hui reconnu au sein des institutions bancaires

et que nous sommes désormais considérés comme un partenaire évident pour les projets de développement menés dans le secteur de la Santé et de l'Action sociale. La demande peut donc parfaitement être initiée par le partenaire traditionnel du porteur de projet – la banque en l'occurrence. En tant que conseillers, nous veillons à répondre au mieux aux questions de la banque afin de définir un schéma commun d'intervention. La connaissance des projets de l'établissement reste essentielle dans ce contexte et une réunion de présentation avec les porteurs de projet est rapidement organisée. Nous assurons ainsi une communication transparente entre les différentes parties.

TÉMOIGNAGE

BENOÎT MEDEGHINI

CONSEILLER PÔLE SANTÉ

1. Qu'est-ce qui vous a séduit dans le projet de WALLONIE SANTÉ ?

J'ai rejoint WALLONIE SANTÉ en octobre 2020, en plein cœur de la pandémie, dans un secteur des soins de santé mis bien malgré lui sur le devant de la scène. Ce secteur a souffert, et souffre toujours et doit aujourd'hui repenser sa manière de fonctionner, surtout au niveau des structures d'accueil des personnes âgées. La « silver economy » sera au cœur des débats de demain. Jouer un rôle de Conseiller dans ce secteur qui doit se réinventer m'a particulièrement séduit dans le projet. Je suis persuadé que WALLONIE SANTÉ sera un acteur important dans le soutien financier des projets innovants en matière d'accueil des personnes âgées ou des personnes en difficulté.



Benoît Medeghini,
Conseiller Pôle Santé

2. Le scope de WALLONIE SANTÉ est assez large pour la Wallonie : hôpitaux, maisons de repos, secteur de l'accueil des personnes handicapées et désormais les maisons médicales. C'est vaste, mais ça donne aussi de la diversité. Trouvez-vous que ces structures fonctionnent très différemment ou existe-t-il des similitudes ?

Chacun de ces secteurs est structuré de manière assez différente, que ce soit au niveau de leur organisation interne, de l'organisation sectorielle ou plus particulièrement dans leur mode de subsidiation. Des similitudes se retrouvent néanmoins dans la manière dont nous pouvons les financer. La grande force de WALLONIE SANTÉ est de ne pas faire de différence dans cette diversité, que l'entité soit un hôpital de 300 lits ou une structure d'accueil de 30 lits, que les acteurs soient des entités publiques ou privées, créées sous un statut associatif ou commercial, nous trouvons le meilleur mode de financement pour faire naître le projet ou pour aider les structures d'accueil.

Par ailleurs, le monde de la Santé et de l'Action sociale ne se limite pas à ces structures que sont les hôpitaux, les maisons de repos, les centres d'accueil pour personnes handicapées, aujourd'hui de nombreux projets innovants gravitant autour du secteur voient le jour. WALLONIE SANTÉ reste attentive à toutes les initiatives qui permettront de réorganiser le paysage des soins de santé en adéquation avec les nouveaux besoins de la population.

3. Vous êtes arrivé chez WALLONIE SANTÉ en pleine deuxième vague du Covid ? Comment l'outil a-t-il pu venir en aide à son secteur ?

Ces derniers mois, WALLONIE SANTÉ a mis en avant sa flexibilité et son adaptabilité. Durant cette période difficile, nous avons pu très rapidement mettre en place des outils de financement adaptés à la situation, je pense notamment au prêt ProPulsion qui, grâce aux partenariats avec les établissements financiers, donne une bouffée d'air frais aux structures en difficulté, en renforçant leur solvabilité. Notre connaissance du secteur de la santé, couplé à nos compétences financières, nous permet de comprendre les besoins du secteur. Aujourd'hui nous ne sommes pas encore sortis de la crise sanitaire, les structures d'accueil vont devoir encore faire face à des difficultés financières durant les prochains mois, WALLONIE SANTÉ est prête pour aider le secteur à se relancer.

Je suis persuadé que WALLONIE SANTÉ sera un acteur important dans le soutien financier des projets innovants en matière d'accueil des personnes âgées ou des personnes en difficulté.

4. Selon vous est-ce que cette crise renforce l'idée de la nécessaire existence de structures comme WALLONIE SANTÉ pour contribuer à soutenir et développer le secteur de la Santé et de l'Action sociale ?

Sans aucun doute ! Le secteur va devoir se réinventer, il va devoir être innovant dans la manière d'aborder l'accueil des personnes âgées et des personnes en difficulté. Les institutions ont à présent des difficultés au niveau de leur taux d'occupation, et cela à cause notamment de l'image peu attrayante qu'on a bien voulu montrer durant cette crise. Aujourd'hui, notre système, est basé sur l'assistance aux personnes en difficulté, dans lequel l'établissement décide pour le patient. Demain, nous devons faire en sorte que le patient soit acteur de sa propre vie. Le secteur doit changer sa vision de la santé et de l'accompagnement, le secteur doit devenir un coach de vie.

Et WALLONIE SANTÉ doit devenir le sponsor de ce changement dans le secteur en portant les projets innovants mettant en avant la santé positive. L'acteur du secteur de la Santé et de l'Action sociale c'est le patient lui-même !

5. WALLONIE SANTÉ est devenue active aussi dans la transition énergétique. C'est important de soutenir cet aspect dans le secteur ?

Il est impensable de considérer un investissement d'infrastructure sans prendre en compte l'aspect énergétique, durabilité et impact sociétal. Dès lors que WALLONIE SANTÉ a pour objectif d'aider au financement des infrastructures des établissements du secteur des soins de santé et de l'action sociale, il était naturel de pouvoir offrir un outil adapté qui permette une rentabilité des projets encore plus importante. Cela montre encore une fois la flexibilité et la créativité de WALLONIE SANTÉ envers les besoins du secteur.

NOS PARTENAIRES

BERNARD MICHAUX

DIRECTEUR ADJOINT | DISTRIBUTION PUBLIC ET SOCIAL BANKING BELFIUS



Depuis 20 ans, Belfius produit des analyses financières poussées du secteur hospitalier (MAHA). Les résultats financiers des hôpitaux se suivaient et se ressemblaient jusqu'en 2019. Avec un résultat d'exercice de 170 Mios € et un résultat courant de 76 Mios € pour tout le secteur des hôpitaux généraux, nous restions dans des marges de manœuvre très tendues. Abstraction faite des éléments exceptionnels, le résultat courant représente 0,48 % du chiffre d'affaires. Dans ces conditions, la moindre perturbation des revenus peut avoir des conséquences catastrophiques pour le secteur. Et survint la Covid.

2020 est d'ores et déjà l'amorce d'un virage pour le système des soins de santé et de l'organisation du système hospitalier, mais aussi sans doute dans l'organisation de l'ensemble de la chaîne des soins (soins à domicile, maison de repos...). La situation financière des hôpitaux 2019, même si elle s'est très légèrement améliorée, demeurait fragile, délicate comme susmentionné. Les premières projections de l'impact COVID en 2020 (avec toutes les précautions d'usage mentionnées) laissent apparaître une très forte perturbation, des impacts financiers potentiels conséquents avec de grandes variations entre institutions, et ce sans prise en compte des aides fédérales et régionales. La pandémie COVID 19 est sans aucun doute révélatrice des forces et des faiblesses de notre système de soins au sens large dans lequel l'hôpital est un maillon

extrêmement important du volet « cure ».

Les défis qui attendent le système de soins en général sont énormes et se confirment avec cette crise sanitaire. La constitution des réseaux hospitaliers, le défi de la digitalisation et de l'automatisation dont la gestion des datas et la sécurité des systèmes, les besoins liés au vieillissement de la population, les polypathologies et maladies chroniques toujours plus nombreuses, le changement des attentes des patients en matière de prise en charge et de bien-être, les séjours hospitaliers plus courts, souvent plus urgents et plus lourds dans leurs prises en charge, la formation et le recrutement du personnel, l'intégration des innovations médicales, les défis climatiques et notamment la neutralité CO₂, l'adéquation des infrastructures à ces évolutions... sont autant de défis qui devront être relevés demain.

L'hôpital de demain sera donc plus humain, plus vert, plus numérique, plus digital, avec une attention particulière à l'agilité des modes organisationnels et des infrastructures adaptées. Toute future réforme du système de financement devra intégrer ces défis, veiller à ne pas créer le chaos financier, donner les moyens d'agir, ne pas créer trop de nouvelles incertitudes. Les politiques à mener devront apporter un cadre pérenne, stable et être visionnaires.

Face à ces défis conséquents, le secteur doit impérativement bénéficier d'une prévisibilité budgétaire pour réaliser ces réformes dans

un cadre stable, et investir de manière ciblée dans des projets à fort impact sur la qualité, la sécurité et l'efficacité des soins. Belfius a accompagné et accompagnera dans la réflexion et la mise en œuvre le secteur de la santé au sens large et plus particulièrement les hôpitaux dans leurs défis. Belfius souhaite s'ériger en modèle dans ses actions, ses solutions dans des domaines comme l'infrastructure, la mobilité, l'environnement, l'énergie,...

Il est évident que Belfius ne pourra apporter une réponse à tous les défis. Les domaines sont multiples, les compétences requises seront encore plus importantes (pensons notamment au volet sécurité des systèmes informatiques). Dans ce contexte d'évolution, WALLONIE SANTÉ pourrait sans aucun doute prendre une place où le caractère complémentaire devrait constituer le postulat d'une intervention. Ce sera sans doute davantage nécessaire dans de petites structures présentant des structures bilantaires moins solides, ou des rentabilités délicates. Ce pourrait être aussi un petit coup de pouce au travers d'emprunts subordonnés permettant d'améliorer la solvabilité d'un emprunteur.



NOS PARTENAIRES

MAXIME VELTER

BUSINESS CENTRE MANAGER - BC LIÈGE - VERVIERS BNP PARIBAS FORTIS

Quelle est l'approche développée par BNP Paribas Fortis dans le cadre du financement des entreprises de la Santé ?

Au sein des centres d'affaires entreprises, notre stratégie se caractérise par une approche dédiée au financement des sociétés innovantes, notamment dans le secteur de la santé à travers des chargés de relations spécialisés. En support, nous disposons également d'un pôle de compétences composé d'ingénieurs experts dans les sciences de la vie. Enfin, nous encourageons les partages d'expériences et les rencontres entre les acteurs du secteur au travers de conférences et de workshops que nous organisons via nos Innovations hubs.

Quel est votre sentiment sur le partenariat public-privé ?

Le financement d'ambitieux projets dans le secteur de la santé passe parfois par un mélange de soutien public et de financement privé. Nous entretenons donc des contacts rapprochés avec les différents organismes publics. Mais le partenariat ne s'arrête bien évidemment pas au financement et nous sommes heureux de constater que la collaboration entre acteurs privés et publics permet également une belle complémentarité dans l'accompagnement des projets dans la durée.

Dans quel(s) projet(s) s'est déroulée la collaboration avec WALLONIE SANTÉ ?

Le projet du LégiaPark est une belle illustration de ce partenariat avec un cofinancement de BNP Paribas Fortis et de WALLONIE SANTÉ permettant la construction de ce parc d'activités économiques dédié aux entreprises spécialisées dans les biotechnologies et dans les sciences du vivant. Outre les enjeux financiers importants de cet investissement, cela a également nécessité une approche totalement innovante sur les spécificités immobilières et les débouchés commerciaux. Le partage de nos expertises respectives dans le secteur des biotechnologies a été un élément essentiel de ce partenariat.

La pandémie mondiale a renforcé notre conviction : les investissements dans une société plus verte et plus inclusive sont un des moteurs de la reprise. Dès le mois de mars 2020, BNP Paribas Fortis s'est mobilisée pour les victimes de la crise générée par la Covid19 au travers de dons aux hôpitaux et de distribution de masques au secteur des soins de santé.



2,3
MIOS €
DE DONS DE LA BANQUE



Yves Smeets,
Directeur général,
Santhea



LA COVID-19, UNE PLAIE POUR LE SECTEUR DE LA SANTÉ

Depuis son apparition au début de l'année 2020, la pandémie de la COVID-19 n'a laissé aucun répit au secteur des soins de santé. Plongés dans une situation inédite et confrontés à un virus devenu rapidement incontrôlable, des milliers de femmes et d'hommes, soignants ou autres, ont maintenu le cap pour soigner, accompagner et rassurer les patients, les résidents, les familles ainsi que les proches, impactés de près ou de loin par cette mystérieuse maladie. Les directions ont, pour leur part, dû gérer de nouvelles et nombreuses problématiques. Ainsi, les pénuries de matériel et d'équipements de protection individuelle, les questions (complexes) de financement et de droit social ou encore la mise en œuvre des nombreuses directives émanant des autorités compétentes en matière de santé ne sont que quelques exemples des dossiers devenus prioritaires. Il est évident que notre secteur n'était pas préparé à vivre un tel événement et pourtant, malgré les inconnues et le climat de tension qui régnait, il a su faire face.

En tant que fédération d'institutions de soins de santé, Santhea s'est mobilisée, dès le début de la crise, pour soutenir et aider ses membres à trouver des solutions.

La COVID-19 a grandement impacté le fonctionnement des établissements de soins de santé. Du fait des déprogrammations des hospitalisations, des interventions et des consultations ainsi que des coûts imprévus, les hôpitaux, déjà enlisés dans une situation économique compliquée, ont subi des pertes financières colossales. Le constat est malheureusement le même pour les maisons de repos (et de soins) ainsi que pour les établissements de santé mentale. Outre l'aspect financier, cette crise a également eu un coût humain considérable. Symptômes physiques et/ou mentaux d'épuisement, maladies de courte ou de longue durée, démotivation et parfois même abandon de leur vocation, la crise a fait de nombreux dégâts au sein du personnel des institutions de soins de santé.

Cette épreuve aura au moins eu le mérite d'une part de mettre en lumière le formidable travail accompli, au quotidien, par les travailleurs du secteur des soins de santé, et d'autre part de révéler l'importance de préserver leur bien-être et de prendre soin d'eux. De plus, la solidarité et la collaboration qui se sont naturellement développées entre les différents établissements de soins ont permis d'amorcer la dynamique des réseaux hospitaliers, qui devrait se consolider dans les prochains mois et les prochaines années. Cette crise a poussé le secteur de la santé à se repenser et à se réinventer, en démontrant la grande résilience dont il est capable. Mais il ne doit



pas s'arrêter-là... Tout en veillant à maintenir une qualité et une sécurité des soins de haut niveau, il doit se préparer à l'avenir. En effet, de nombreuses voix, notamment scientifiques, prédisent l'arrivée de nouvelles pandémies au cours des prochaines années. Fort de cette expérience, le secteur de la santé devra établir un plan pour se rendre plus résistant à de telles menaces. Par ailleurs, Santhea, en tant que fédération d'institutions de soins de santé, poursuivra sa mission de porte-voix auprès des administrations et des décideurs politiques, afin de leur faire remonter les problématiques et les questionnements du secteur, tout en formulant des propositions concrètes, en vue de (re)bâtir un système de soins de santé, plus intégré et en harmonie avec les nouveaux besoins de la population et les défis à venir.

Yves Smeets,
Directeur général,
Santhea

NOTRE MISSION, NOS MÉTIERS

Wallonie Santé est le fonds d'investissement wallon dédié au financement des acteurs de l'Action Sociale et de la Santé. Wallonie Santé a été créée à l'initiative du Gouvernement wallon afin de développer le Pôle « Investissements Santé » de la Région. Il s'agit du premier outil économique régional wallon actif dans les domaines de l'Action Sociale et de la Santé

MISSIONS

Wallonie Santé a un objectif : soutenir le développement économique et social de la Wallonie. Notre mission vise à conseiller et à accompagner les acteurs de l'Action Sociale et de la Santé dans leurs projets d'investissement, dans le cadre d'une approche durable et socialement responsable. Wallonie Santé a également pour vocation d'accompagner la réorganisation du paysage des soins de santé en adéquation avec les nouveaux besoins de la population (coûts croissants, progrès technologiques, vieillissement de la population, augmentation des maladies chroniques, etc.)



NOS VALEURS



TRANSPARENCE



IMPLICATION
ET PROACTIVITÉ



CONFIDENTIALITÉ



FLEXIBILITÉ



PROFESSIONNALISME

NOTRE PLUS-VALUE

Wallonie Santé intervient pour compléter votre tour de table financier. Au-delà des capitaux, Wallonie Santé vous accompagnera sur base du concept « Smart money » :

- Nos équipes sont spécialisées dans le secteur et veillent en permanence à actualiser leurs connaissances ;
- Nous avons pour vocation d'accompagner les entreprises et institutions en endossant le rôle de conseil, de défense et de constitution de demandes de financement par exemple ;
- Nos conseillers peuvent également jouer un rôle actif en tant qu'administrateur ou observateur au Conseil d'administration des sociétés dans lesquelles Wallonie Santé intervient.
- Nous assumons un rôle de veille économique et prospective au bénéfice du secteur de l'Action sociale et de la Santé.

LES CRITÈRES

Les organismes de soins agréés, quels que soient leur forme juridique, leur statut (public ou privé) et leur taille :

- Hôpitaux (généralistes et psychiatriques) ;
- Établissements pour personnes âgées : MR, MRS, CSJ, résidences-services ;
- Structures pour personnes handicapées ;
- Maisons médicales et associations de santé intégrée ;
- Services et centres en santé mentale

dont le siège d'exploitation et/ou le lieu d'investissement est situé en Région wallonne et relèvent des compétences de cette dernière.

SONT EXCLUS :

- Les hôpitaux académiques relevant des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;

NOTRE MÉTIER

PRÊT OU PRÊT SUBORDONNÉ

Complémentaire à un crédit bancaire

CAPITAL

Prise de participation temporaire

GARANTIE

En couverture d'un crédit bancaire

PRÊT VERT GREEN HEALTH

Financement des travaux économiseurs d'énergie

AUTRES ACTIVITÉS

Intérim Management, tiers-investissement pour les énergies

PRÊT PROPULSION SANTÉ

Prêt subordonné de soutien à la solvabilité des institutions



> GOUVERNANCE

- 50/ **La gouvernance de WALLONIE SANTÉ**
- 51/ **La gouvernance au sein des entreprises participées**
- 52/ **Composition des organes de gestion de WALLONIE SANTÉ**
- 54/ **Rapport de rémunération**

LA GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

En tant que société anonyme de droit privé, Wallonie Santé est soumise au Code des sociétés et des associations (CSA). Elle est également régie par le décret du 24 novembre 2016 apportant modifications au décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public ainsi que le décret du 29 mars 2018 modifiant les décrets des 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public et du 12 février 2004 relatif aux commissaires du Gouvernement et aux missions de contrôle des réviseurs au sein des organismes d'intérêt public, visant à renforcer la gouvernance et l'éthique au sein des organismes wallons.

La gouvernance au sein de WALLONIE SANTÉ, qui fonctionne quasi essentiellement en fonds propres, se traduit notamment par :

- L'existence de comités spécialisés (Comité d'audit, Comité de rémunération) ;
- Un souci de transparence, qui se traduit, entre autres, par un « reporting » régulier au Conseil d'administration qui définit la stratégie de la société, via des outils standards et performants ;
- L'importance des stakeholders et, en particulier, des partenaires de l'Action Sociale et de la Santé ;
- Un Comité de direction qui exécute la politique générale de la Société et en assume la gestion journalière ;



- Un Comité de crédit Fast Track qui prend hebdomadairement des décisions d'investissements jusqu'à 1 Mio €.

Outre le fait que toutes les interventions financières de Wallonie Santé sont soumises au visa de l'Inspection des Finances de la Wallonie, Wallonie Santé fait l'objet de divers contrôles :

- Les Commissaires du Gouvernement et le Réviseur d'entreprises
- La Cour des Comptes pour l'exécution de ses missions déléguées
- Le Parlement de Wallonie pour le contrôle du suivi de ses missions

Les analyses et interventions de WALLONIE SANTÉ sont régies par des notes d'orientation et des lignes directrices qui définissent les modalités selon lesquelles elle propose au Conseil d'administration d'intervenir.

LA GOUVERNANCE AU SEIN DES ENTREPRISES ET INSTITUTIONS PARTICIPÉES

La gouvernance au sein d'une entreprise ou d'une institution est évidemment bien plus qu'un enjeu éthique. Elle a pour but de définir les règles d'administration et de gestion de l'entreprise ou de l'institution ainsi que de contrôler de son bon fonctionnement. Au final, l'objectif est d'atteindre une gouvernance la plus professionnelle possible et adaptée à la réalité de chaque entreprise et institution, afin de lui permettre d'élaborer, de mettre en œuvre et de suivre le plan stratégique qui est le sien.

Wallonie Santé est particulièrement attentive à cette dimension, qui doit nécessairement aller de pair avec les financements octroyés aux sociétés et institutions. Des conditions sont ainsi régulièrement posées en lien avec les décisions d'investissement. Wallonie Santé accompagne également ces décisions d'investissement, en capital ou en prêt, en participant le cas échéant aux réunions des organes de gestion de la société.

L'équipe opérationnelle de Wallonie Santé dispose de collaborateurs internes et de partenaires soigneusement sélectionnés.

Au final, l'objectif est d'atteindre une gouvernance la plus professionnelle possible et adaptée à la réalité de chaque entreprise et institution.



WALLONIE SANTÉ

COMPOSITION

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'Assemblée générale est constituée du représentant de la Wallonie, actionnaire unique de Wallonie Santé. L'actionnaire était représenté lors de l'Assemblée générale ordinaire.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration de Wallonie Santé est, conformément à ses statuts, composé de

9 membres désignés pour 5 ans sur proposition de la Wallonie.

Tous les administrateurs ont signé la Charte de l'administrateur public prévue par le décret wallon du 12 février 2004. Le Conseil d'administration s'est réuni 10 fois au cours de l'exercice écoulé.

- Laurent LEVAUX, Président
- André-Marie PONCELET, Vice-Président
- Véronique CHARLIER, Administratrice
- Géraldine DEMARET, Administratrice
- Emmanuel SERUSIAUX, Administrateur
- Vincent URBAIN, Administrateur
- Marie-Kristine VANBOCKESTAL, Administratrice
- Laurent ZECCHINI, Administrateur

Les membres du Comité de direction de Wallonie Santé siègent au Conseil d'administration avec voix consultative.

LE COMITÉ DE DIRECTION

La gestion journalière et la direction de la société est assurée par le Comité de direction qui exécute la politique générale et le budget, tracés par le Conseil d'administration.

Ce Comité de direction est institué dans le respect de l'article 7:121 du CSA et comporte 4 membres. Ceux-ci exercent au sein de la société des fonctions permanentes et à temps plein dans le cadre d'un contrat de travail d'employé :

- Philippe Buelen, CEO
- Renaud Witmeur, Membre du Comité de direction
- Benoît Bayenet, Membre du Comité de direction
- Jean-François Robe, Membre du Comité de direction

Le Comité de direction s'est réuni 49 fois au cours de l'exercice écoulé.

LE COMITÉ DE CRÉDIT

Il s'est réuni 9 fois en 2020.

LE COMITÉ DE RÉMUNÉRATION

Le Comité de rémunération a pour mission principale de définir la rémunération des membres du Comité de direction sur proposition faite au Conseil d'administration.

Il est composé de :

- Géraldine DEMARET, Présidente
- Marie-Kristine VANBOCKESTAL
- Véronique CHARLIER.

Le Comité de rémunération s'est réuni 1 fois au cours de l'exercice 2020.

LE COMMISSAIRE

Le contrôle de la situation financière, des comptes annuels et de la régularité, au regard de la loi et des statuts, des opérations de Wallonie Santé, est exercé par un Commissaire désigné pour 3 ans par l'Assemblée générale, parmi les membres de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Lors de l'exercice comptable écoulé, il s'agissait du Cabinet SAINTENOY, COMHAIRE & CO, représenté par David Demonceau.

LE COMITÉ D'AUDIT

Le Comité d'audit a pour mission d'assister le Conseil d'administration dans le contrôle de l'intégrité des comptes de la société et du respect par celle-ci des obligations légales et réglementaires en matière fiscale et comptable.

Il est composé de :

- André-Marie PONCELET, Président
- Emmanuel SERUSIAUX.

Au cours de l'année 2020, le Comité d'audit s'est réuni 3 fois et s'est principalement penché sur :

- Impact financier et budgétaire de la crise Covid-19 ;
- Budget et trésorerie ;
- Comptes annuels et rapport de gestion.

LES COMMISSAIRES DU GOUVERNEMENT WALLON

- Jeremy DAGNIES, jusqu'au 24 janvier 2020.
- Nicolas PIRE,
- Zoé ISTAZ-SLANGEN, entrée en fonction le 6 février 2020.

9

MEMBRES DU CA SONT ÉLUS POUR 5 ANS SUR PROPOSITION DE LA WALLONIE

49

NOMBRE DE FOIS QUE LE COMITÉ DE DIRECTION S'EST RÉUNI

10

RÉUNIONS TENUES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

9

NOMBRE DE FOIS QUE S'EST RÉUNI LE COMITÉ DE CRÉDIT

› RAPPORT DE RÉMUNÉRATION

Informations générales

NOM DE L'ORGANISME	WALLONIE SANTÉ
Nature juridique	Société anonyme de droit privé
Références légales	Décret du 6 mai 1999 (la loi du 2 avril 1962)
Ministre de tutelle	Madame Christie MORREALE
Période de reporting	2020

A. Informations relatives aux administrateurs publics

1. Informations relatives aux mandats et à la rémunération

a. Conseil d'administration

NOM-PRÉNOM	TITRE	DATE DE DÉSIGNATION	DURÉE DU MANDAT	RÉMUNÉRATION BRUTE ANNUELLE (EUR)
LEVAUX Laurent	Président du Conseil d'Administration	13/09/2018	Jusqu'à l'AGO de 2023	0
PONCELET André-Marie	Vice-Président	13/09/2018	Jusqu'à l'AGO de 2023	0
ZECCHINI Laurent	Administrateur	13/09/2018	Jusqu'à l'AGO de 2023	0
VANBOCKESTAL Marie-Kristine	Administrateur	13/09/2018	Jusqu'à l'AGO de 2023	0
URBAIN Vincent	Administrateur	13/09/2018	Jusqu'à l'AGO de 2023	0
CHARLIER Véronique	Administrateur	13/09/2018	Jusqu'à l'AGO de 2023	0
DEMARET Géraldine	Administrateur	13/09/2018	Jusqu'à l'AGO de 2023	0
SERUSIAUX Emmanuel	Administrateur	13/09/2018	Jusqu'à l'AGO de 2023	0

Commentaires :

Les statuts prévoient que les administrateurs sont nommés pour 5 ans renouvelables.

b. Comité d'audit

NOM-PRÉNOM	TITRE	DATE DE DÉSIGNATION	DURÉE DU MANDAT	RÉMUNÉRATION BRUTE ANNUELLE (EUR)
PONCELET André-Marie	Président du Comité d'audit	19/10/2018	Jusqu'à l'AGO de 2023	0
SERUSIAUX Emmanuel	Membre	19/10/2018	Jusqu'à l'AGO de 2023	0

Commentaires :

La participation au Comité d'audit n'est pas rémunérée. Conformément aux statuts de Wallonie Santé, les membres du Comité de direction sont invités aux réunions, avec voix consultative.

c. Comité de rémunération

NOM-PRÉNOM	TITRE	DATE DE DÉSIGNATION	DURÉE DU MANDAT	RÉMUNÉRATION BRUTE ANNUELLE (EUR)
DEMARET Géraldine	Présidente du Comité de rémunération	19/10/2018	Jusqu'à l'AGO de 2023	0
VANBOCKESTAL Marie-Kristine	Membre	19/10/2018	Jusqu'à l'AGO de 2023	0
CHARLIER Véronique	Membre	19/10/2018	Jusqu'à l'AGO de 2023	0

Commentaires :

La participation au Comité de rémunération n'est pas rémunérée.

Conformément aux statuts de la Wallonie Santé, les membres du Comité de direction participent aux réunions du Comité de rémunération, sauf les dossiers où leur situation personnelle est examinée.

2. Règles générales relatives à la rémunération des administrateurs publics

Conseil d'administration	Non rémunéré
Comité d'audit	Non rémunéré
Comité de rémunération	Non rémunéré

3. Informations relatives aux mandats dérivés

Le mandat dérivé est le mandat que l'administrateur public a obtenu dans une personne morale dans laquelle l'organisme détient des participations ou au fonctionnement de laquelle il contribue et où l'administrateur public a été désigné sur sa proposition.

Commentaires :

Non applicable (aucun).

4. Informations relatives à la répartition des genres

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Membres de l'organe de gestion	3	5	8
dont administrateurs publics*	3	5	8
dont administrateurs non publics	-	-	-

Commentaires :

*Ces mandats sont dérivés d'un mandat public de la Sogepa.

5. Informations relatives à la participation aux réunions des organes de gestion pendant l'année 2020

NOM-PRÉNOM	CONSEIL D'ADMINISTRATION	COMITÉ D'AUDIT	COMITÉ DE RÉMUNÉRATION
LEVAUX Laurent	8/10		
PONCELET André-Marie	10/10	3/3	
ZECCHINI Laurent	10/10		
VANBOCKESTAL Marie-Kristine	10/10		1/1
URBAIN Vincent	9/10		
CHARLIER Véronique	10/10		1/1
DEMARET Géraldine	8/10		1/1
SERUSIAUX Emmanuel	10/10	3/3	

B. Informations relatives au(x) gestionnaire(s)

1. Informations relatives à la relation de travail

NOM-PRÉNOM	TITRE	NATURE DE LA RELATION DE TRAVAIL	SI CONTRAT : - Type de contrat - Date signature - Date entrée en fonction
BUELEN Philippe	CEO	Sans objet	Sans objet
WITMEUR Renaud	Membre du Comité de direction	Sans objet	Sans objet
BAYENET Benoît	Membre du Comité de direction	Sans objet	Sans objet
ROBE Jean-François	Membre du Comité de direction	Sans objet	Sans objet

2. Informations relatives à la rémunération

2020	BUELEN PHILIPPE	WITMEUR RENAUD	BAYENET BENOÎT	ROBE JEAN-FRANÇOIS
Rémunération annuelle de base, y compris ONSS et autres composants de la rémunération	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Rémunération variable	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Total	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Plan de pension complémentaire (vie, décès, invalidité)	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

3. Modalités de paiement de la rémunération variable (le cas échéant)

Néant.

4. Informations relatives aux indemnités de départ

Néant.

5. Informations relatives aux mandats dérivés

Le mandat dérivé est le mandat que le gestionnaire a obtenu dans une personne morale dans laquelle l'organisme détient des participations ou au fonctionnement de laquelle il contribue et où le gestionnaire a été désigné sur sa proposition.

NOM ET PRÉNOM	LISTE DES MANDATS DÉRIVÉS	RÉMUNÉRATION BRUTE ANNUELLE (EUR)	RÉMUNÉRATION REVERSÉE À L'ORGANISME ? OUI / NON
BUELEN Philippe	Néant		
WITMEUR Renaud	Néant		
BAYENET Benoît	Néant		
ROBE Jean-François	Néant		

C. Informations relatives au(x) commissaire(s) du Gouvernement

1. Informations relatives aux mandats et à la rémunération

NOM ET PRÉNOM	DATE DE DÉSIGNATION JJ/MM/AAAA	DURÉE DU MANDAT ANNÉES	RÉMUNÉRATION EUR
DAGNIES Jeremy	13/09/2018 24/01/2020	NA	0
ISTAZ-SLANGEN Zoé	06/02/2020	NA	4778 €
PIRE Nicolas	10/10/2019	NA	0

Commentaires :

Le mandat de Jérémy Dagnies a pris fin le 24/01/2020
Le mandat de Zoé Istaz-Slangen a débuté le 6/02/2020

2. Informations relatives à la participation aux réunions

ORGANE DE GESTION	ORGANE DE GESTION CONSEIL D'ADMINISTRATION (10 EN 2020)	AUTRE ORGANE DÉCISIONNEL (*) (3 EN 2020)	AUTRE ORGANE PRÉPARATOIRE
DAGNIES Jeremy	1/1		
ISTAZ-SLANGEN Zoé	7/8	2/3	
PIRE Nicolas	9/10	3/3	

Commentaires

(*) Comité d'audit.

› COMPTES

60/ **Bilan après répartition**

62/ **Compte de résultats**

63/ **Affectations et prélèvements**

64/ **Annexes**

71/ **Bilan social**

73/ **Rapport du Commissaire aux comptes 2020**

› BILAN APRÈS RÉPARTITION

	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
ACTIF			
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	20	3.088	4.055
ACTIFS IMMOBILISÉS	21/28	11.239.667	5.837.563
Immobilisations incorporelles	21		
Immobilisations corporelles	22/27	31.435	
Terrains et constructions	22		
Installations, machines et outillage	23		
Mobilier et matériel roulant	24	31.435	
Location-financement et droits similaires	25		
Autres immobilisations corporelles	26		
Immobilisations en cours et acomptes versés	27		
Immobilisations financières	28	11.208.231	5.837.563
ACTIFS CIRCULANTS	29/58	93.672.556	99.068.118
Créances à plus d'un an	29		
Créances commerciales	290		
Autres créances	291		
Stocks et commandes en cours d'exécution	3		
Stocks	30/36		
Commandes en cours d'exécution	37		
Créances à un an au plus	40/41	6.316.901	10.824
Créances commerciales	40	5.752	100
Autres créances	41	6.311.149	10.724
Placements de trésorerie	50/53	47.989.421	12.987.916
Valeurs disponibles	54/58	39.229.641	86.057.747
Comptes de régularisation	490/1	136.594	1.631
TOTAL DE L'ACTIF	20/58	104.915.311	104.909.737

	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
PASSIF			
CAPITAUX PROPRES	10/15	104.809.039	104.831.061
Apport	10/11	105.000.000	105.000.000
Capital	10	105.000.000	105.000.000
Capital souscrit	100	130.000.000	130.000.000
Capital non appelé	101	25.000.000	25.000.000
En dehors du capital	11		
Primes d'émission	1100/10		
Autres	1109/19		

Plus-values de réévaluation	12		
Réserves	13		
Réserves indisponibles	130/1		
Réserve légale	130		
Réserves statutairement indisponibles	1311		
Acquisition d'actions propres	1312		
Soutien financier	1313		
Autres	1319		
Réserves immunisées	132		
Réserves disponibles	133		
Bénéfice (Perte) reporté (+)/(-)	14	-190.961	-168.939
Subsides en capital	15		
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net	19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS	16		
Provisions pour risques et charges	160/5		
Pensions et obligations similaires	160		
Charges fiscales	161		
Grosses réparations et gros entretien	162		
Obligations environnementales	163		
Autres risques et charges	164/5		
Impôts différés	168		
DETTES	17/49	106.272	78.676
Dettes à plus d'un an	17		
Dettes financières	170/4		
Etablissements de crédit, dettes de location financement et dettes assimilées	172/3		
Autres emprunts	174/0		
Dettes commerciales	175		
Acomptes sur commandes	176		
Autres dettes	178/9		
Dettes à un an au plus	42/48	61.472	29.167
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42		
Dettes financières	43		
Etablissements de crédit	430/8		
Autres emprunts	439		
Dettes commerciales	44	34.995	1.756
Fournisseurs	440/4	34.995	1.756
Effets à payer	441		
Acomptes sur commandes	46		
Dettes fiscales, salariales et sociales	45	26.477	27.411
Impôts	450/3	4.178	6.513
Rémunérations et charges sociales	454/9	22.299	20.898
Autres dettes	47/48		
Comptes de régularisation	492/3	44.801	49.509
TOTAL DU PASSIF	10/49	104.915.311	104.909.737

› COMPTE DE RÉSULTATS

	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
Produits et charges d'exploitation			
Marge brute (+)/(-)	9900	-50.073	-49.965
Dont : produits d'exploitation non récurrents	76A		
Chiffre d'affaires	70	5.000	1.428
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers	60/61	72.421	51.392
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	62	201.802	172.830
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	630	1.869	779
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales : dotations (reprises) (+)/(-)	631/4		
Provisions pour risques et charges : dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	635/8		
Autres charges d'exploitation	640/8		229
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	649		
Charges d'exploitation non récurrentes	66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)	9901	-253.743	-223.802
Produits financiers	75/76B	237.068	57.182
Produits financiers récurrents	75	237.068	57.182
Dont : subsides en capital et en intérêts	753		
Produits financiers non récurrents	76B		
Charges financières	65/66B	5.101	2.057
Charges financières récurrentes	65	5.101	2.057
Charges financières non récurrentes	66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)	9903	-21.776	-168.678
Prélèvement sur les impôts différés	780		
Transfert aux impôts différés	680		
Impôts sur le résultat (+)/(-)	67/77	246	262
Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)	9904	-22.022	-168.939
Prélèvement sur les réserves immunisées	789		
Transfert aux réserves immunisées	689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)	9905	-22.022	-168.939

› AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
Bénéfice (Perte) à affecter (+)/(-)	9906	-190.961	-168.939
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)	9905	-22.022	-168.939
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent (+)/(-)	14P	-168.939	
Prélèvement sur les capitaux propres	791/2		
Affectation aux capitaux propres	691/2		
à l'apport	691		
à la réserve légale	6920		
aux autres réserves	6921		
Bénéfice (Perte) à reporter (+)/(-)	14	-190.961	-168.939
Intervention des associés dans la perte	794		
Bénéfice à distribuer	694/7		
Rémunération de l'apport	694		
Administrateurs ou gérants	695		
Travailleurs	696		
Autres allocataires	697		

ANNEXES

	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199P		
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169	32.337	
Cessions et désaffectations	8179		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8189		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199	32.337	
Plus-values au terme de l'exercice	8259P		
Mutations de l'exercice			
Actées	8219		
Acquises de tiers	8229		
Annulées	8239		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8249		
Plus-values au terme de l'exercice	8259		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329P		
Mutations de l'exercice			
Actés	8279	902	
Repris	8289		
Acquis de tiers	8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8309		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8319		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329	902	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	22/27	31.435	

	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395P		5.837.563
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8365	5.512.500	
Cessions et retraits	8375	141.832	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8385		
Autres mutations (+)/(-)	8386		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395	11.208.231	
Plus-values au terme de l'exercice	8455P		

Mutations de l'exercice			
Actées	8415		
Acquises de tiers	8425		
Annulées	8435		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8445		
Plus-values au terme de l'exercice	8455		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525P		
Mutations de l'exercice			
Actées	8475	902	
Reprises	8485		
Acquises de tiers	8495		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8505		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8515		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555P		
Mutations de l'exercice (+)/(-)	8545		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	28	11.208.231	

RÉSULTATS

	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
PERSONNEL			
Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel			
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087	1,3	1
PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE			
Produits non récurrents	76		
Produits d'exploitation non récurrents	76A		
Produits financiers non récurrents	76B		
Charges non récurrentes	66		
Charges d'exploitation non récurrentes	66A		
Charges financières non récurrentes	66B		
RÉSULTATS FINANCIERS			
Intérêts portés à l'actif	6502		

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR LA SOCIÉTÉ POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS	9149	375.000	
Dont			
Effets de commerce en circulation endossés par la société	9150		
GARANTIES RÉELLES			
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de la société			
Hypothèques			
Valeur comptable des immeubles grevés	91611		
Montant de l'inscription	91621		
Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat	91631		
Gages sur fonds de commerce			
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement	91711		
Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat	91721		
Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs			
La valeur comptable des actifs grevés	91811		
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91821		
Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs			
Le montant des actifs en cause	91911		
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91921		
Privilège du vendeur			
La valeur comptable du bien vendu	92011		
Le montant du prix non payé	92021		
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers			
Hypothèques			
Valeur comptable des immeubles grevés	91612		
Montant de l'inscription	91622		
Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat	91632		
Gages sur fonds de commerce			
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement	91712		
Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat	91722		
Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs			
La valeur comptable des actifs grevés	91812		
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91822		
Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs			

Le montant des actifs en cause	91912	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91922	
Privilège du vendeur		
La valeur comptable du bien vendu	92012	
Le montant du prix non payé	92022	

MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

	CODE	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS			
Description succincte			
Plan "assurance groupe" instauré par l'entreprise.			
Mesures prises pour en couvrir la charge			
Plan "assurance groupe" instauré par l'entreprise.			
PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À LA SOCIÉTÉ ELLE-MÊME			
Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées	9220		
Bases et méthodes de cette estimation			
NATURE ET OBJECTIF COMMERCIAL DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN			
A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société			
AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (DONT CEUX NON SUSCEPTIBLES D'ÊTRE QUANTIFIÉS)			néant

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES, LES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

ENTREPRISES LIÉES OU ASSOCIÉES		
Garanties constituées en leur faveur	9294	
Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur	9295	
LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES		
Créances sur les personnes précitées	9500	
Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé		
Garanties constituées en leur faveur	9501	

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur	9502
LE(S) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)	
Emoluments du Commissaire	3.567
TRANSACTIONS CONCLUES, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, EN DEHORS DES CONDITIONS DE MARCHÉ NORMALES	
Avec des personnes détenant une participation dans la société	
Nature des transactions	
En l'absence de critères légaux permettant d'inventorier les transactions avec des parties liées qui seraient conclues, directement ou indirectement, à des conditions autres que celles du marché, aucune information n'a pu être reprise.	
Avec des entreprises dans lesquelles la société détient une participation	
Nature des transactions	
Avec des membres des organes d'administration, de gestion ou de surveillance de la société	
Nature des transactions	

DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LA SOCIÉTÉ SI ELLE EST FILIALE OU FILIALE COMMUNE

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une société de droit belge, numéro d'entreprise de la(des) société(s) mère(s) et indication si cette (ces) société(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation* :

SOCIÉTÉ WALLONNE DE GESTION ET DE PARTICIPATIONS

Entreprise mère consolidante -
Ensemble le plus petit
BE 0426.887.397
Avenue Maurice Destenay 13/6
4000 Liège
BELGIQUE

** Si les comptes de la société sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés pour l'ensemble le plus petit de sociétés dont la société fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.

RÈGLES D'ÉVALUATION

RÉSUMÉ DES RÈGLES D'ÉVALUATION PRÉVUES POUR LES INVENTAIRES PRESCRITS PAR L'ARTICLE 9 DE LA LOI DU 17 JUILLET 1975

GENERALITES

- Les avoirs, les droits et obligations dont la valeur nominale est libellée en monnaies étrangères sont, pour leurs évaluations, converties en euros, au dernier cours de change de l'exercice.
- Le Conseil d'Administration peut autoriser des dérogations aux règles prévues ci-dessous dans les cas exceptionnels où leur application systématique ne donnerait pas une image fidèle de la nature et du montant des avoirs et dettes de la société, ainsi que de ses charges et produits.

ACTIF

1) Frais d'établissement

Les amortissements sont pratiqués de manière linéaire au taux de 20 %.

2) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur valeur d'acquisition. Cette valeur comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les amortissements sont pratiqués de façon linéaire, aux taux annuels suivants :

- installations et aménagements : 15 %
- matériel de bureau : 20 %
- mobilier : 20 %
- matériel roulant : 25 %
- matériel informatique : 33,3 %
- matériel et matériel roulant en leasing : 20, 25 ou 33 % selon la durée du leasing
- matériel de bureau : 20 %
- mobilier : 10 %

Leurs immobilisations corporelles feront l'objet d'amortissements complémentaires lorsqu'en raison de leur altération ou de modifications des circonstances économiques ou technologiques, leur valeur comptable dépasse leur valeur d'utilisation pour la société. Les immobilisations corporelles désaffectées ou qui ont cessés d'être affectées durablement à l'activité de l'entreprise feront, s'il échet, l'objet d'un amortissement complémentaire de manière à faire concorder leur évaluation à la valeur estimée de réalisation.

3) Immobilisations financières

3.1. Participations

3.1.1. Les participations sont comptabilisées à leur prix d'acquisition à l'exclusion des frais accessoires qui sont pris en charge de l'exercice.

3.1.2. A la fin de l'exercice, il est procédé à une évaluation individuelle de chaque titre en portefeuille, de manière à ce qu'elle corresponde à la valeur comptable de l'actif net de la société dans laquelle la participation est détenue.

Les réductions de valeur, actées à charge d'exercices antérieurs en diminution du prix d'acquisition des immobilisations financières et estimées ultérieurement excédentaires ou sans objet, en vertu des critères d'évaluation précités, seront reprises en produit selon l'affectation qui aura été donnée à la réduction de valeur initiale.

Par contre, les plus-values de réévaluation qui vont au-delà de leur valeur d'acquisition seront reconnues au niveau des fonds propres en fonction de la quote-part des actions détenues dans la société sur base de l'actif net comptable. »

3.1.3. Règles spéciales d'évaluation

a) la valeur d'acquisition pour les titres nouveaux souscrits ou acquis au cours des douze derniers mois,

b) un cent (symbolique) pour les actions ou parts sociales des sociétés déclarées en faillite ou en concordat par abandon d'actif. La réduction de valeur est cependant limitée, réduite ou nulle lorsque cette valeur est garantie ou protégée de façon jugée solvable et suffisante.

3.2. Créances

3.2.1. Les obligations et créances sont enregistrées à leur valeur d'acquisition, à l'exclusion des frais accessoires.

Sans préjudice d'éventuelles réductions de valeur, déterminées et comptabilisées comme dit pour les participations, les obligations et créances sont évaluées à leur prix d'acquisition. L'écart éventuel entre ce dernier et le prix de remboursement est imputé prorata temporis en résultat.

3.2.2. Les réductions de valeur éventuelles enregistrées sur les obligations sont aménagées pour tenir compte des garanties réelles ou obtenues au profit de la SOGÉPA.

4) Créances à un an au plus

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale ou à la valeur d'acquisition selon le cas.

Une réduction de valeur est opérée lorsque la valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à la valeur comptable et à

condition que la dépréciation soit durable dans les cas de créance à plus d'un an. Elle tient compte des sûretés réelles ou personnelles constituées au bénéfice de Wallonie Santé.

Les réductions de valeur sur créances résultant d'intervention peuvent comme dit au point 3.1.2. trouver leur contrepartie dans une rubrique spéciale à l'actif intitulée « créance non définitive sur la Région wallonne ».

5) Placement de trésorerie

Ces placements sont enregistrés à leur valeur nominale. Ils font l'objet d'une réduction de valeur lorsque la valeur de réalisation à la clôture de l'exercice est inférieure à la valeur d'acquisition. Les réductions de valeur excédentaires sont annulées à la clôture de l'exercice suivant et passées par le compte de résultat.

6) Valeurs disponibles

Ces actifs sont enregistrés à la valeur nominale. Ils sont réduits lorsque la valeur de réalisation à la clôture de l'exercice est inférieure à la valeur nominale.

Les réductions de valeur excédentaires sont annulées à la clôture de l'exercice suivant et passées par le compte de résultat.

7) Les comptes de régularisation

- Les dépenses non consommées sont évaluées en fonction d'informations vérifiées.
- Les prorata de revenus à percevoir comportent les intérêts courus, mais non échus sur les actifs financiers.

PASSIF

1. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges apparaissent globalement au bilan. Elles sont ventilées à l'annexe et ont pour objet de couvrir des pertes ou des charges dont la nature est connue mais dont le montant ne peut qu'être estimé.

Elles sont constituées, le cas échéant, pour rencontrer :

- les risques de pertes ou charges découlant de sûretés fournies en garantie de dettes ou d'engagements de tiers,
- les risques de pertes ou charges pouvant découler de litiges en cours,
- les risques de perte de change sur contrats à terme.

Les provisions afférentes aux exercices antérieurs sont régulièrement revues et reprises en résultat si elles sont devenues sans objet.

2. Dettes à plus d'un an et dettes à un an au plus

Ces dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale. Les interventions de la Région wallonne sont ventilées en fonction de leur nature économique.

3. Les comptes de régularisation

Sous cette rubrique sont inscrits :

- les charges à imputer, entre autre, les charges d'exploitation grevant l'exercice, à payer au cours d'un exercice ultérieur et les intérêts courus mais non échus sur les passifs financiers.
- les revenus à reporter, les revenus encaissés au cours de l'exercice et se rapportant à un ou plusieurs exercices ultérieurs, entre autre les commissions uniques perçues sont prises en produit sur 9 ans à raison de 20 % pour la première année et 10 % pour chacune des 8 années suivantes en raison de la vocation d'intermédiaire financier de la société pour des opérations à long terme.

COMPTE D'ORDRE

Sous cette rubrique sont inscrits, par catégorie, les engagements et droits de recours résultant pour l'entreprise :

1. de sûretés réelles ou personnelles attachées aux dettes ou engagements de tiers,

2. de promesses d'achat ou de rachat,

3. tous les engagements ou droit de recours généralement quelconques de l'entreprise qui ne figurent pas au bilan entre autre :

- les contrats à terme de devises,
- les interventions ayant fait l'objet d'une décision positive mais non exécutées à la date de clôture de l'exercice.

BILAN SOCIAL

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

	CODES	TEMPS PLEIN (EXERCICE)	TEMPS PARTIEL (EXERCICE)	TOTAL (T) OU TOTAL EN ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN (ETP) (EXERCICE)	TOTAL (T) OU TOTAL EN ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN (ETP) (EXERCICE PRÉCÉDENT)
Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent					
Nombre moyen de travailleurs	100	1,3	1,3	1	ETP
Nombre d'heures effectivement prestées	101	2.082	2.082	1.603	T
Frais de personnel	102	171.915	171.915		T

	CODES	1. TEMPS PLEIN	2. TEMPS PARTIEL	3. TOTAL EN ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN
A la date de clôture de l'exercice				
Nombre de travailleurs	105	2		2
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	2		2
Contrat à durée déterminée	111			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	1		1
de niveau primaire	1200			
de niveau secondaire	1201			
de niveau supérieur non universitaire	1202			
de niveau universitaire	1203	1		1
Femmes	121	1		1
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211			
de niveau supérieur non universitaire	1212			
de niveau universitaire	1213	1		1
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130			
Employés	134	2		2
Ouvriers	132			
Autres	133			

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

	CODES	1. TEMPS PLEIN	2. TEMPS PARTIEL	3. TOTAL EN ÉQUIVALENT TEMPS PLEIN
Entrées				
Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice	205	1	1	
Sorties				
Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice	305			

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

	CODES	HOMMES	CODES	FEMMES
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5801		5811	1
Nombre d'heures de formation suivies	5802		5812	45
Coût net pour la société	5803		5813	2.326
dont coût brut directement lié aux formations	58031		58131	2.326
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032		58132	
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5821		5831	
Nombre d'heures de formation suivies	5822		5832	
Coût net pour la société	5823		5833	
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	
Coût net pour la société	5843		5853	

› RAPPORT DU COMMISSAIRE

RAPPORT DU COMMISSAIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ ANONYME WALLONIE SANTÉ POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de la société anonyme « WALLONIE SANTÉ » (la « Société »), nous vous présentons notre rapport de commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur l'audit des comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 26 juin 2020, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire viendra à échéance à la date de l'assemblée générale statuant sur les comptes clôturés au 31 décembre 2021. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes de la SA « WALLONIE SANTÉ », durant deux (2) exercices consécutifs.

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2020, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 104.915.311 € et dont le compte de résultats se solde par une perte de l'exercice de 22.022 €.

A notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2020, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Observation

Sans remettre en cause notre opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur l'annexe « A-cap 10 » aux comptes annuels qui reprend le rapport de gestion dans lequel il est fait mention de l'impact de la crise sanitaire COVID-19 pour la Société.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement de comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et de d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport de commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute

anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficacité ou l'efficacite avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;

- Nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la société à cesser son exploitation ;

- Nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Responsabilités du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion et des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires (le bilan social), du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des statuts de la société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée en 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion et certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires (le bilan social) et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

À l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalies significatives à vous communiquer.

Conformément au Code des Sociétés et des associations, nous n'avons pas revu et n'exprimons pas d'opinion sur l'annexe relative au rapport de rémunération.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, §1^{er}, 8° du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision n'a pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

Il n'y a pas eu de missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes annuels visés l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations qui ont fait l'objet d'honoraires.

Autres mentions

Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.

Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations.

Liège, le 31 mai 2020

SPRL SAINTENOY, COMHAIRE & C^o
Réviseurs d'Entreprises
Représentée par

David DEMONCEAU
Réviseur d'entreprises



› RAPPORT DE GESTION

78/ Rapport de gestion

Relatif à l'exercice comptable clôturé le 31 décembre 2020

A. Préambule

Il s'agit du deuxième exercice de la société anonyme de droit privé Wallonie Santé, qui a été constituée le 13 septembre 2018. Le premier exercice comptable clôturé au 31 décembre 2019 portait sur une période de 15 mois. Conformément à l'article 3:6 du Code des Sociétés et Associations, nous avons l'honneur de vous rendre compte de la gestion de la société au cours de l'exercice clôturé le 31 décembre 2020.

Dans le cadre de la pandémie Covid-19 et compte tenu de son public cible, Wallonie Santé a été fortement sollicitée en 2020, ce qui a justifié l'engagement d'un nouveau conseiller financier.

Conformément à la décision du Gouvernement wallon du 18 mars 2020, un moratoire automatique a été accordé sur les échéances du mois de mars 2020, avec allongement corrélatif de la durée des prêts concernés.

Outre les interventions classiques, des mesures de soutien aux entreprises nous ont été confiées par le Gouvernement wallon dans le cadre de la crise Covid-19, telles que l'octroi de garanties ou l'octroi de prêts de minimis (sans contrepartie privée) sous certaines conditions.

Wallonie Santé a également été chargée par décision du Gouvernement Wallon du 14 avril 2020 de préfinancer, au bénéfice de l'AVIQ, l'achat de masques chirurgicaux, masques FFP2 et autre matériel médical. Wallonie Santé a ainsi préfinancé pour 16.793 k € d'achat de matériel médical. De ce montant, 10 M € ont été remboursés à Wallonie Santé fin 2020, et le solde (6.793 k €) devrait être remboursé en 2021.

Wallonie Santé respecte les directives gouvernementales pour contenir la propagation du coronavirus et assurer la sécurité et le bien-être de ses travailleurs. En termes organisationnels, nous continuons à fonctionner, en utilisant au maximum les possibilités du télétravail et des téléconférences. La continuité et le suivi de nos missions est assuré.

B. Commentaires sur les comptes annuels

BILAN (EN K €)

ACTIF RÉSUMÉ	31/12/2020	31/12/2019
Actifs immobilisés	11.243	5.842
Actifs circulants	93.673	99.068
TOTAL DE L'ACTIF	104.915	104.910

ACTIF RÉSUMÉ	31/12/2020	31/12/2019
Fonds propres	104.809	104.831
Exigible à long terme	0	0
Exigible à court terme	106	79
TOTAL DU PASSIF	104.915	104.910

Les actifs immobilisés reprennent essentiellement les immobilisations financières. Les interventions de Wallonie Santé dans le courant de l'exercice ont été l'octroi de prêts aux sociétés :

- CHU Tivoli pour 5.000 k € ;
- Immo Bounia pour 450 k € ;
- Accordage pour 62,5 k €.

Des décisions pour des interventions financières ont, par ailleurs, été approuvées au cours de l'exercice écoulé par la Société à concurrence de 35,6 M €, dont 19,8 M € sous forme d'accords de principe. Il convient notamment de mentionner la décision d'intervention dans le dossier Legiapark pour un montant total de 20 M €, entièrement libéré au cours du premier semestre 2021.

Les actifs circulants reprennent principalement :

- une créance envers la Région wallonne dans le cadre du préfinancement de matériel médical pour compte de l'AVIQ (voir préambule) ;
- la trésorerie disponible et placée de la société.

Les fonds propres sont composés du capital libéré à concurrence de 105 M € ainsi que de la perte reportée à hauteur de 191 k €.

Il faut encore signaler dans le cadre de la reddition des comptes 2020 que les organes de gestion de Wallonie Santé par souci de prudence ont décidé de ne pas acter la plus-value potentielle de 51 k € sur la participation Aldea.

COMPTE DE RÉSULTATS (EN K €)	31/12/2020	31/12/2019
Résultat d'exploitation	-254	-224
Résultat financier récurrent	232	55
Résultat financier non récurrent	0	0
Résultat de l'exercice avant impôt	-22	-169
Impôt	0	0
Résultat de l'exercice	-22	-169

Le résultat d'exploitation est négatif à hauteur de 254 k €, sous l'effet d'une part, de revenus de 22 k € et d'autre part des frais de fonctionnement de 276 k €.

Le résultat financier est principalement composé des revenus sur les créances et sur les placements et valeurs disponibles.

L'exercice 2020 se clôture par une perte de 22 k €. Les principaux ratios d'analyse financière sont les suivants :

- cash-flow opérationnel : -20 k €¹
- solvabilité : 99,9 %²

Le Conseil d'administration propose d'affecter le résultat comme suit :

Bénéfice <Perte> reporté<e> de l'exercice précédent	<168.937,47 €>
Bénéfice <Perte> de l'exercice	< 22.021,59 €>
Bénéfice <Perte> à reporter	<190.959,06 €>

1 Cash-flow : Résultat de l'exercice + amortissements et réductions de valeur – reprises de réductions de valeur

2 Solvabilité : Capitaux propres / Total du bilan

C. Evénements importants survenus après la clôture de l'exercice

La crise Covid-19 provoque une incertitude et une instabilité économique depuis mars 2020. En tant qu'outil économique wallon dont la mission est d'intervenir en capital, prêt et/ou garantie au profit des établissements de soin au sens large établis en Région wallonne, Wallonie Santé est attentive à l'impact que cette crise pourrait encore avoir sur son public cible ainsi que sur son portefeuille.

Wallonie Santé s'est vue attribuer une enveloppe « Fast-Track » de 1,5 M € à la suite de la décision du Gouvernement wallon du 2 juillet 2020. Une augmentation de capital de ce montant a été réalisée en date du 30 mars 2021.

Par ailleurs, à ce jour, l'intégralité du capital social de Wallonie Santé est désormais libéré.

Enfin, la fin de l'année 2020 a vu le lancement des prêts Green Health (volet énergie) et plus récemment celui des prêts ProPulsion (volet renforcement de la solvabilité) au bénéfice du secteur de l'Action Sociale et de la Santé qui généreront un développement significatif des activités dès 2021.

D. Evénements susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société

Néant.

E. Activité en matière de recherche et développement

Néant.

F. Existence de succursales

Néant.

G. Justification des règles comptables de continuité

En application de l'article 3:6, 6° du Code des Sociétés et Associations, le conseil d'administration doit justifier l'application des règles comptables selon le principe de continuité, lorsque le bilan fait

apparaître une perte reportée ou lorsque le compte de résultats fait apparaître pendant deux exercices successifs une perte de l'exercice.

A fin 2020, le bilan, dont le total s'élève à 104.915 k €, est composé à hauteur de :

- Plus de 83 % de trésorerie à l'actif (87.219 k €) ;
- Plus de 99 % de fonds propres au passif (104.809 k €).

Compte tenu de ces éléments, la continuité d'exploitation de Wallonie Santé n'est nullement menacée.

Par conséquent, nous proposons de confirmer l'application des règles comptables d'évaluation selon le principe de continuité.

H. Conflit d'intérêt

Néant.

I. Utilisation des instruments financiers

Néant.

J. Augmentation de capital et émission d'obligations convertibles de droits de souscription

Une augmentation de capital est intervenue le 30 mars 2021 via une souscription à hauteur de 1,5 M € € entièrement libérée.

K. Rachat d'actions propres

Néant.

DocuSigned by:

E86F4C6AE0FA4E8...

Benoît BAYENET
Membre Comité de Direction

DocuSigned by:

2A512C2CA540470...

Jean-François ROBE
Membre Comité de Direction

DocuSigned by:


0A60ED01845845A...

Renaud WITMEUR
Membre Comité de Direction

DocuSigned by:

B8C690101B1C4AF...

Philippe BUELEN
CEO

DocuSigned by:

7968A299F91D43E...

André-Marie PONCELET
Vice-Président du Conseil d'Administration

DocuSigned by:

BF8961B4101149E...

Laurent LEVAUX
Président du Conseil d'Administration


L. Risques et incertitudes

- Dans le cadre des incertitudes qui planent sur nombre d'institutions financières, la société reste particulièrement vigilante aux placements de trésorerie qu'elle est amenée à réaliser.
- La crise Covid-19 pourrait avoir un impact financier sur les comptes 2021 de Wallonie Santé. Cet impact financier, qu'il n'est pas possible d'estimer à ce stade, ne remet pas en cause le principe de continuité de l'exploitation.
- A ce jour, le Conseil d'administration ne perçoit pas d'autres risques et incertitudes significatifs susceptibles d'influencer la situation de la société pour notre société que celles citées ci-avant.

DocuSigned by:

B5936CD6C354482...

Véronique CHARLIER
Administrateur

DocuSigned by:

B5BE788ED60743B...

Marie-Kristine VANBOCKESTAL
Administrateur

DocuSigned by:

D01B1A26A7F849F...

Vincent URBAIN
Administrateur

DocuSigned by:

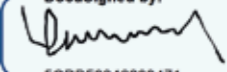
E95E6D9999BC44B...

Laurent ZECCHINI
Administrateur

DocuSigned by:

3D0635B91F83437...

Géraldine DEMARET
Administrateur

DocuSigned by:

5CDB58346209471...

Emmanuel SERUSIAUX
Administrateur



LIGNES DIRECTRICES

RETROUVEZ NOS LIGNES DIRECTRICES ONLINE
SCANNEZ LE QR CODE CI-CONTRE.

**PARTENAIRE DE VOS
INVESTISSEMENTS EN ACTION
SOCIALE ET EN SANTÉ**

CONTACTEZ-NOUS

PAR TÉLÉPHONE

+32 (0)4 220 24 94

PAR MAIL

info@walloniesante.be

PAR COURRIER

Wallonie Santé
Avenue Maurice Destenay, 13
4000 Liège

NOTRE SITE WEB

www.walloniesante.be



WALLONIE SANTÉ